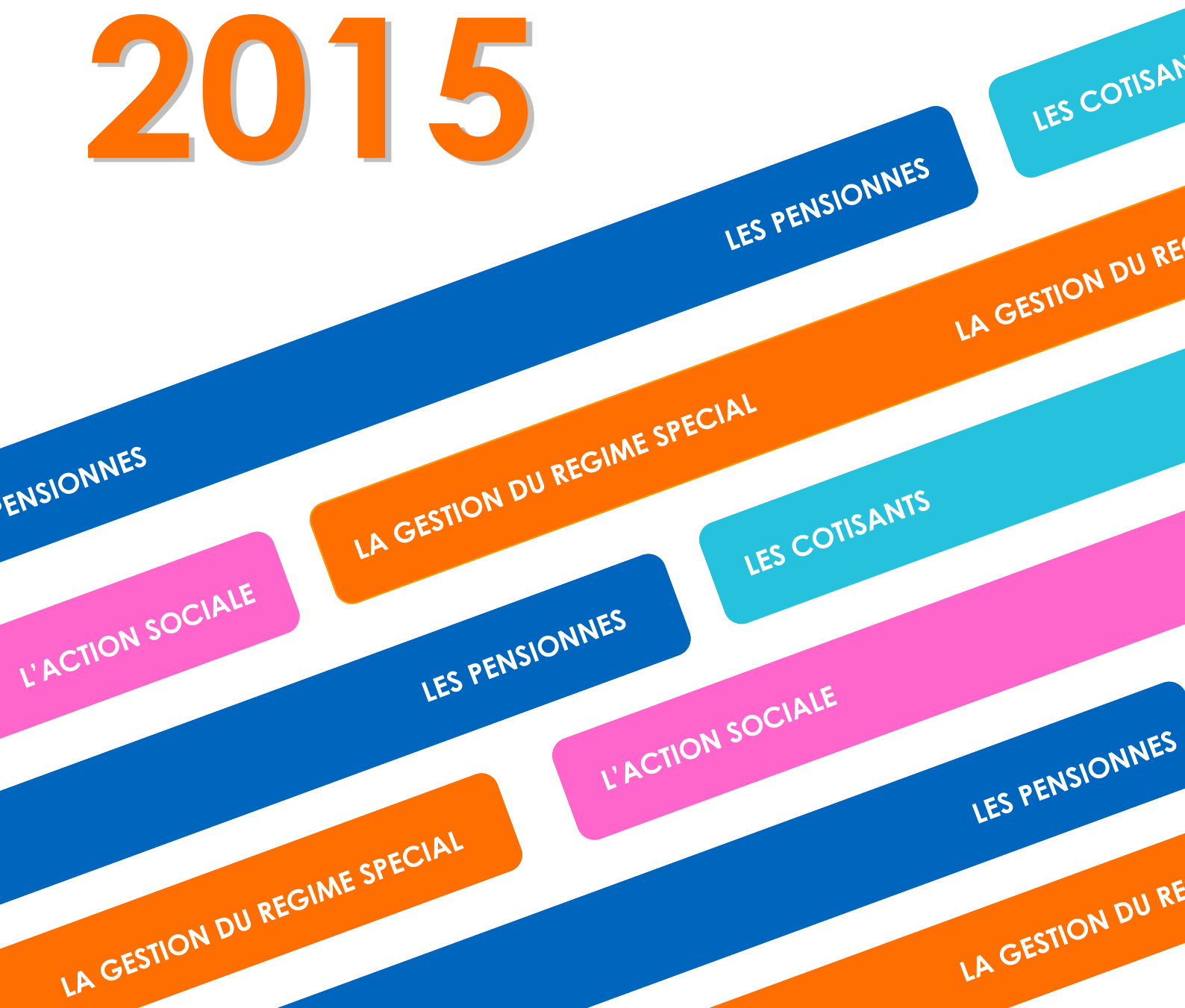




Caisse de retraites des personnels
de l'Opéra national de Paris

Rapport statistique et évolution du régime

2015



AVIS AUX LECTEURS

Les statistiques contenues dans ce rapport portant sur un très faible nombre de personnes, il convient de les lire et de les interpréter avec la plus grande précaution.

Ainsi, les graphiques exagèrent nécessairement les situations évoquées afin de faire apparaître plus clairement une tendance à la hausse ou à la baisse. D'autant que, ce qui passerait totalement inaperçu dans le cadre d'une population beaucoup plus conséquente, peut être significatif, sans être dramatique, dans le cadre de l'Opéra.

De même, comme cela est expliqué dans le rapport à propos des décès des titulaires de pensions d'ancienneté, les pourcentages indiqués peuvent être trompeurs si l'on se contente de les comparer d'une année sur l'autre, sans tenir compte de l'évolution, d'une année sur l'autre, de la population ou des situations auxquelles ils s'appliquent.

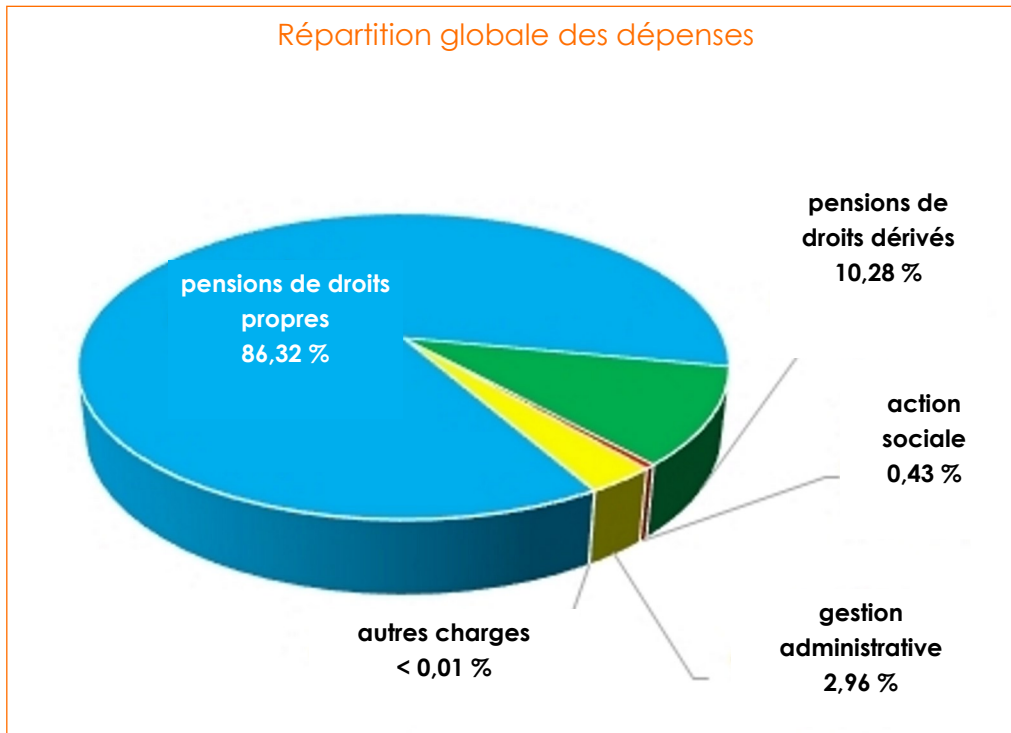
Il est donc conseillé, pour une plus juste appréciation de ces statistiques, de regarder en parallèle le rapport d'activité de l'année considérée.

SOMMAIRE	1
I - LA GESTION DU REGIME SPECIAL	2
> La gestion financière	2
L'année 2014	2
L'évolution financière depuis 2004	3
L'impact de l'évolution démographique sur la gestion financière depuis 2005	6
> La gestion administrative	7
Les opérations comptables	7
La gestion des oppositions à tiers détenteur	7
La gestion du courrier à la CROPERA	8
II - LES COTISANTS	9
> Les nouveaux affiliés 2014	9
> L'état de la population des cotisants en 2014	10
> L'évolution de la population des cotisants depuis 2004	13
> Le droit à l'information en 2014	14
Les générations concernées par l'envoi des RIS et EIG en 2013 et 2014	14
Les Entretiens Individuels Retraite ou EIR	14
Les entretiens en chiffres	15
III - LES PENSIONNES	16
> Les nouvelles pensions 2014	16
Les pensions d'ancienneté	16
Les pensions de retraite anticipée au titre de l'inaptitude	19
Les pensions de réversion	19
> L'état de la population des pensionnés en 2014	20
Les caractéristiques générales des pensionnés	20
Les pensionnés au titre de l'ancienneté	23
Les pensionnés de retraite anticipée au titre de l'inaptitude	24
Les pensionnés au titre de la réversion	25
> L'évolution des pensions depuis 2004	26
IV - L'ACTION SOCIALE	28
> Le bilan de l'exercice 2014	28

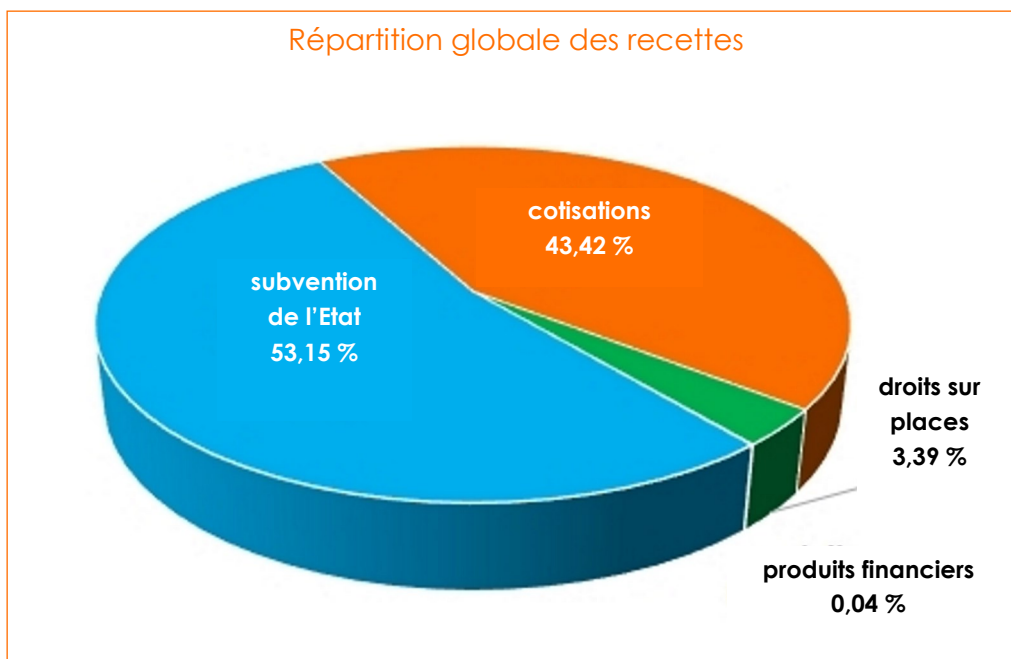
ORGANIGRAMME DE LA CROPERA

LA GESTION DU REGIME SPECIAL - La gestion financière

L'année 2014



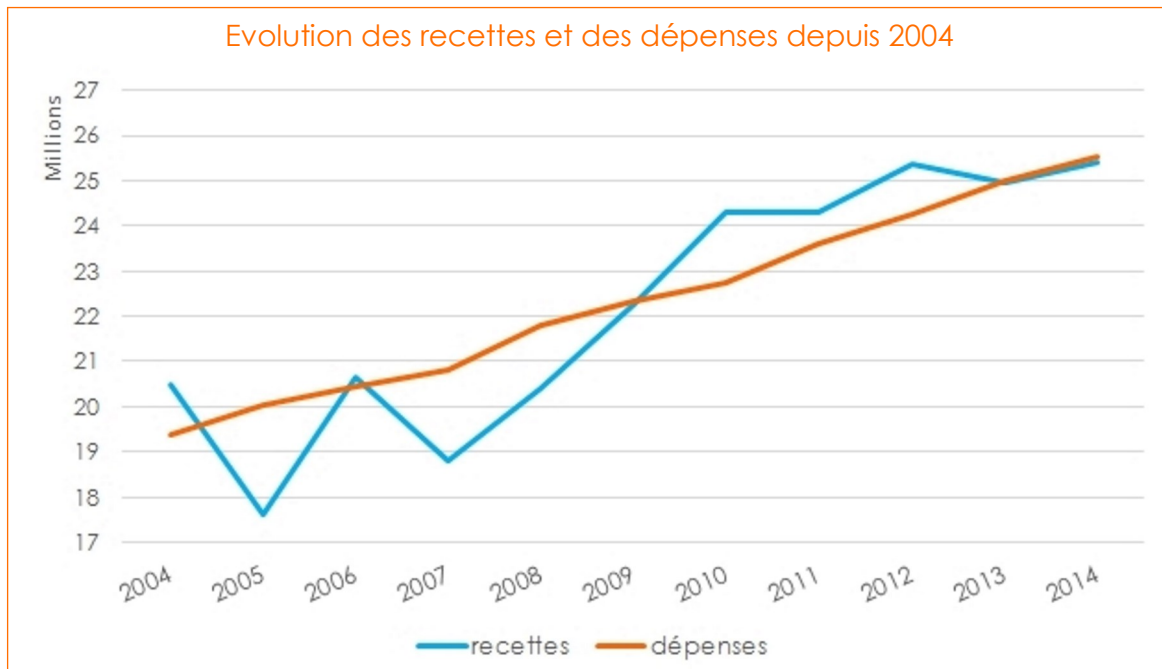
Si les charges ont augmenté de 2,06% de 2013 à 2014, on note en revanche une répartition quasi identique des différents types de charges ; les écarts à la hausse ou à la baisse étant inférieurs à 0,4%.



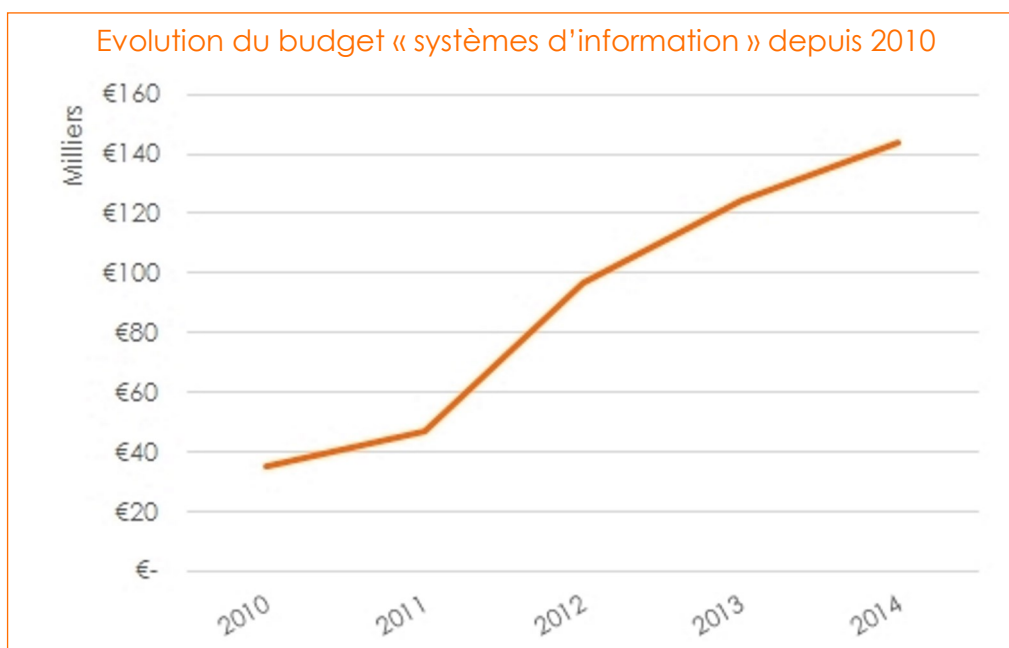
Grâce aux droits de billetterie qui ont augmenté de 24,52% en 2014, les produits ont pu afficher une augmentation globale de 1,93%. Néanmoins, la subvention de l'Etat demeure supérieure aux recettes propres de la Caisse de retraites.

Si le taux d'exécution du budget avoisine les 100%, on doit cependant déplorer un déficit de 104 467€ qui ramène la réserve technique à un montant de 5 929 577€.

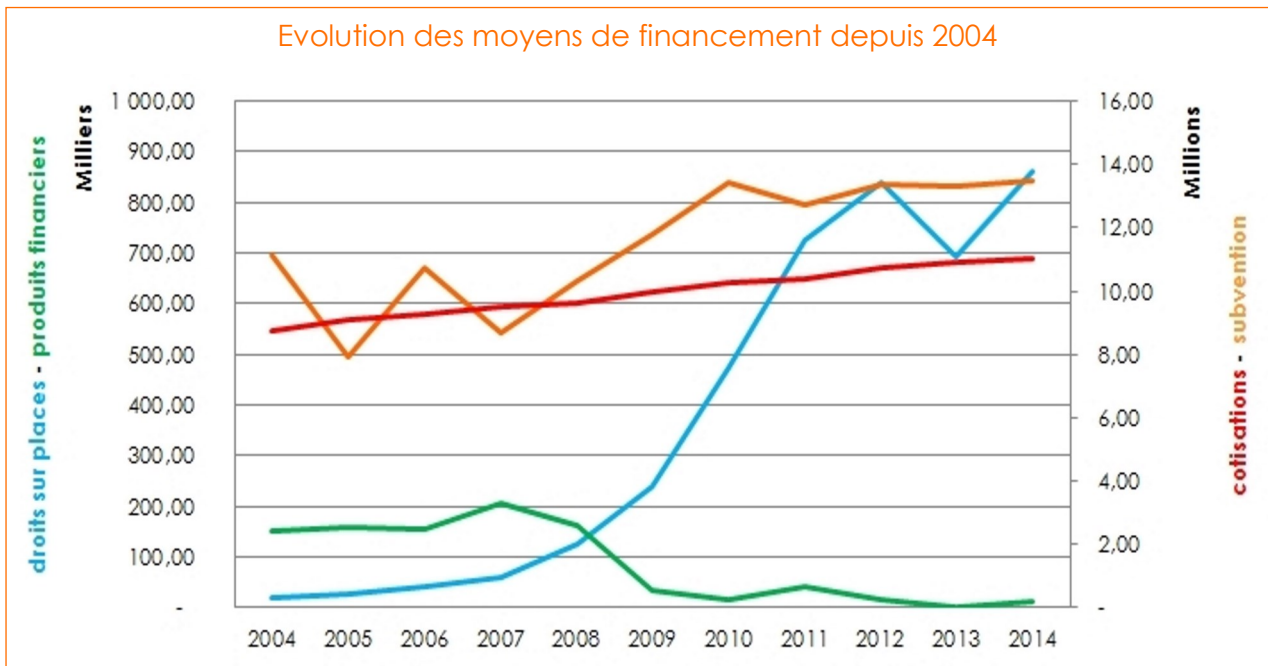
L'évolution financière depuis 2004



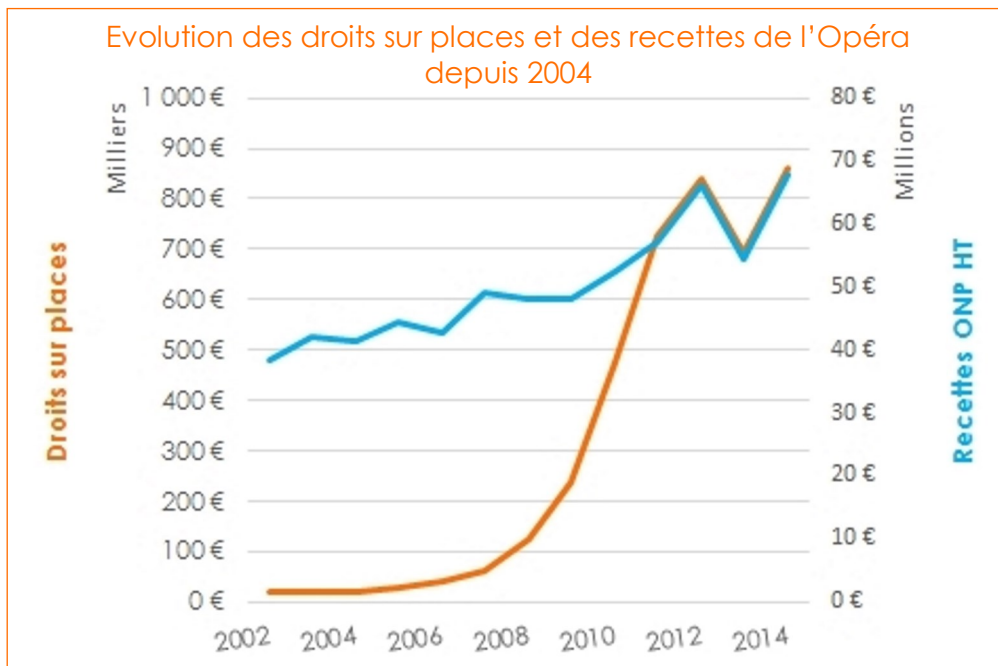
Si l'on peut regretter l'augmentation constante des charges, on peut en revanche noter sa régularité contrairement à l'évolution chaotique des recettes. Toutefois, les années 2013 et 2014 affichent une parfaite fusion des lignes qui montre à la fois la bonne maîtrise de la Caisse de retraites de l'évaluation de ses recettes et de ses dépenses et un suivi plus fin de la part des autorités de tutelle dans la détermination du montant de la subvention.



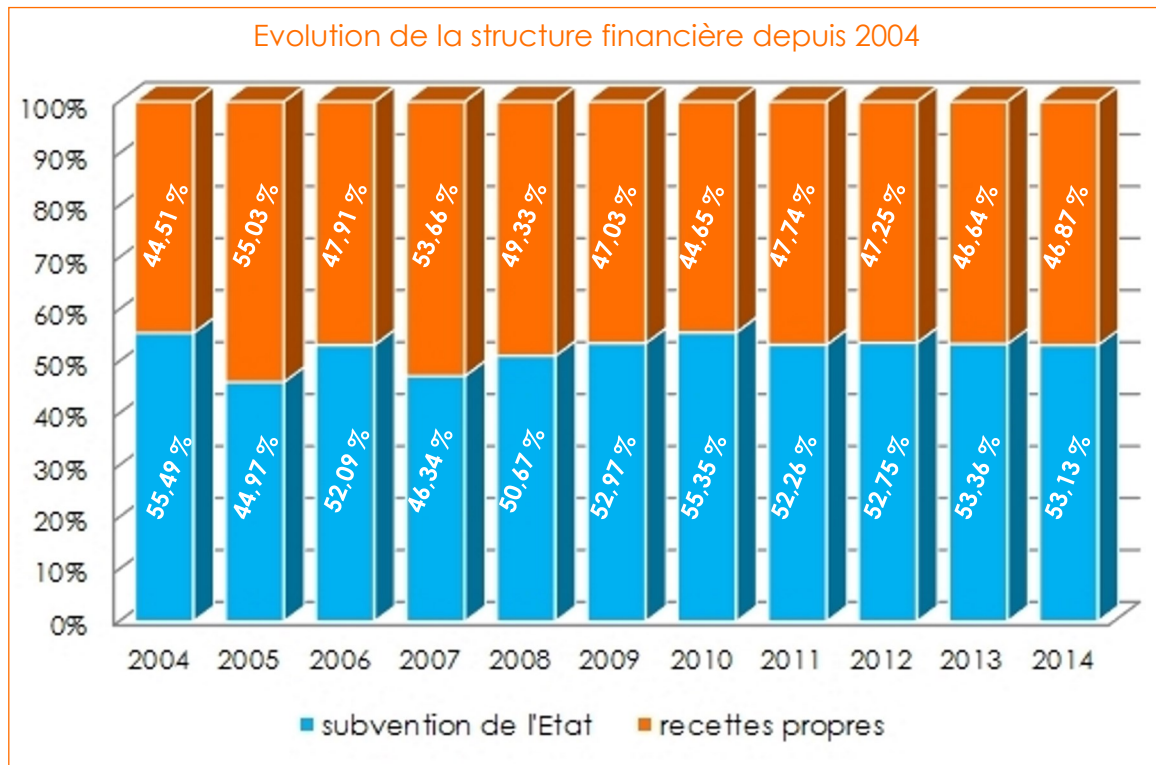
Ce graphique est à comparer au précédent et démontre indirectement les efforts d'économie réalisés par la CROPERA pour qu'en fin de compte la courbe globale des dépenses ne s'envole pas. Les objectifs du GIP Union Retraite et plus particulièrement la mise en œuvre du RGCU (Répertoire de Gestion des Carrières Unique) risquent de rompre ce fragile équilibre.



Ce graphique permet de visualiser l'évolution des recettes de la Caisse. Les droits sur places et les produits financiers sont exprimés en milliers d'euros et ne sont donc pas à comparer aux cotisations et à la subvention chiffrées en millions d'euros.

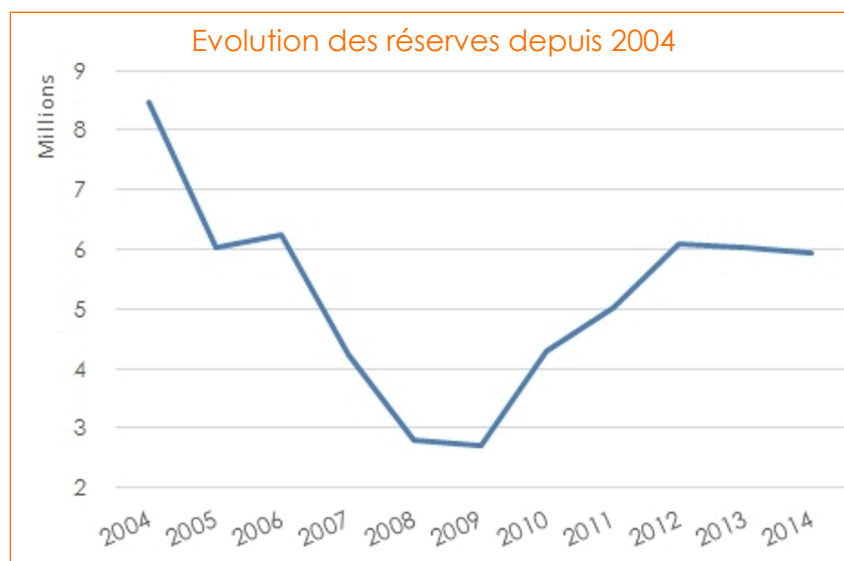


Si, en 2013, la baisse des recettes issues des droits sur places avait suscité quelques inquiétudes, leur remontée spectaculaire en 2014 a pleinement rassuré la CROPERA qui espère un maintien de ce niveau à défaut d'une augmentation. La CROPERA est, rappelons-le, directement tributaire sur ce plan de la réussite des spectacles de l'Opéra.



Comme les 10 années précédentes, l'année 2014 confirme la stabilité de la structure financière du régime avec un taux de subvention de l'Etat constant.

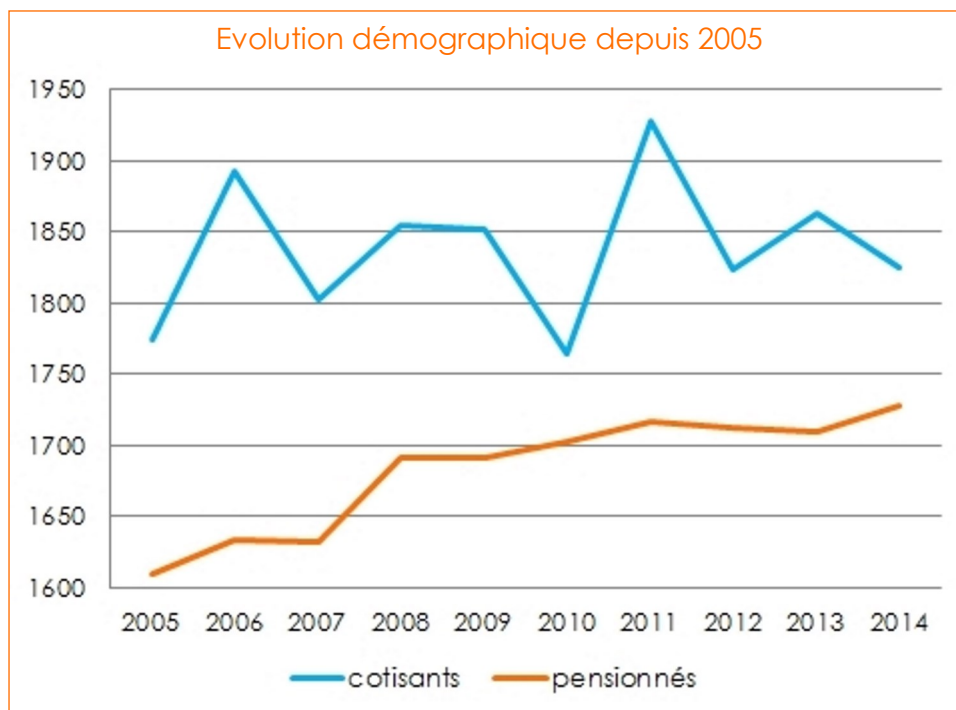
Il est rappelé que celle-ci n'est destinée qu'à garantir l'équilibre budgétaire du régime et ne plus permettre à la Caisse de retraites de se constituer des excédents trop importants.



Pas de creux de vague spectaculaire ces dernières années en ce qui concerne les réserves même si celles-ci contribuent à éponger le déficit des années 2013 et 2014. Un retour à l'équilibre budgétaire permettrait cependant de garantir la quasi stabilité des réserves atteinte depuis 2012.

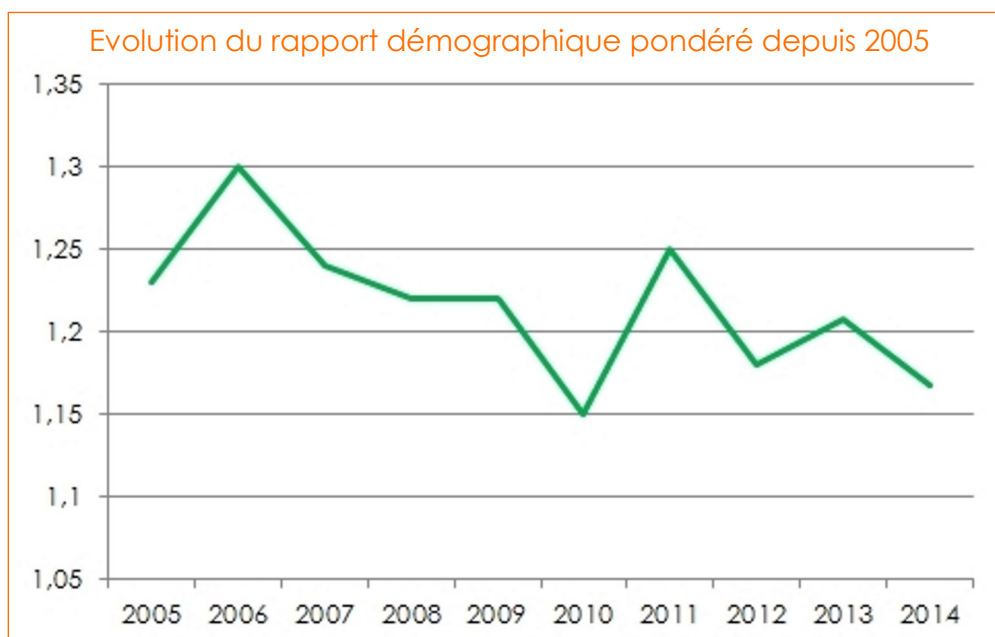
Le montant actuel des réserves permet de garantir le paiement de deux échéances de pensions.

L'impact de l'évolution démographique sur la gestion financière de 2005 à 2014



Avec une baisse des cotisants de 2,04% et une hausse des pensionnés de 1,11%, le rapport démographique continue à se dégrader même si ce rapport demeure très légèrement supérieur à 1 pour 1. Il convient en effet de garder en mémoire l'âge de liquidation des pensions des artistes du ballet qui fausse complètement ce rapport.

En fonction de la politique des ressources humaines de l'Opéra et des effets de la réforme des retraites dont certaines mesures sont encore récentes et où d'autres n'ont pas achevé leur montée en charge, le rapport démographique pourrait peut-être se stabiliser dans les prochaines années mais ne saurait s'améliorer.



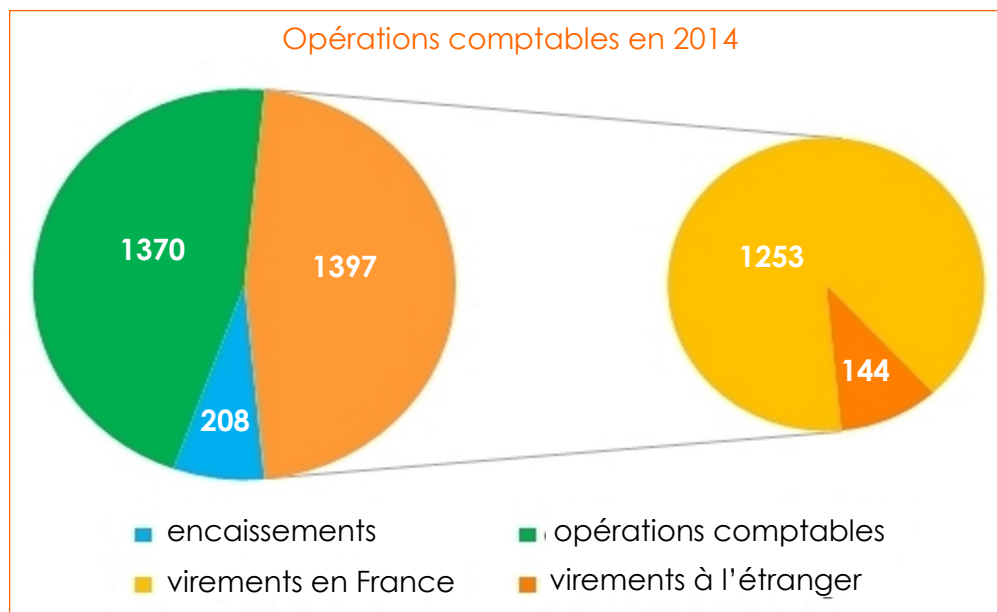
Le rapport démographique pondéré est le ratio entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités de droit direct et de droit dérivé pondéré par le taux de réversion, soit 50 %.

La gestion administrative - LA GESTION DU REGIME SPECIAL

La Caisse de retraites est tenue d'appliquer les règles de la comptabilité publique, notamment le principe de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable.

Les 1370 opérations comptables trouvent leur corollaire dans les 1397 virements et 2008 encaissements.

Les opérations comptables



Indépendamment de la gestion administrative et de l'action sociale, la gestion technique comprend principalement le paiement des échéances mensuelles de pensions et, à titre accessoire, la gestion des pensions alimentaires et des oppositions à tiers détenteur.

La gestion des oppositions à tiers détenteur

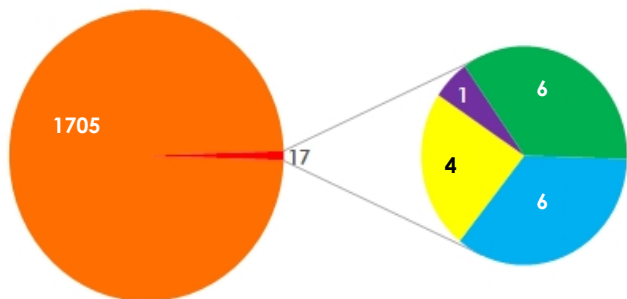
	2013			2014		
	montant dette d'origine	montant prélèvements sur l'année	nombre d'oppositions par personne	montant dette d'origine	montant prélèvements sur l'année	nombre d'oppositions par personne
minimum	55 €	55 €	1	43 €	43 €	1
maximum	1 870 062 €	7 314 €	6	1 870 062 €	7 774 €	6
moyen	83 259 €	1 569 €	1	76 629 €	1 626 €	2
	35 personnes se répartissent 71 oppositions à tiers détenteur pour une dette totale de 2 830 823 €			38 personnes se répartissent 76 oppositions à tiers détenteur pour une dette totale de 2 835 283 €		

Il s'agit essentiellement de mise en recouvrement forcé d'impôts non acquittés au Trésor public.

La gestion du courrier à la CROPERA

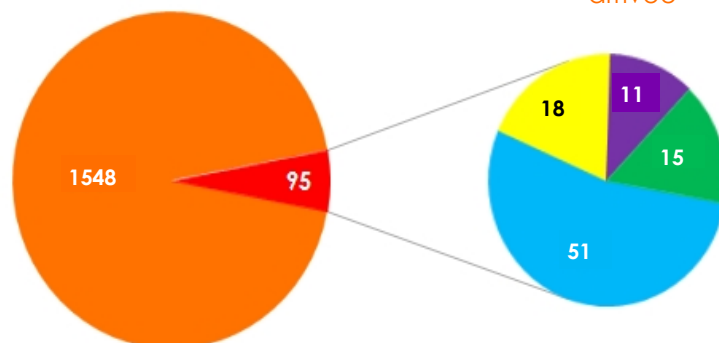
Répartition des courriers enregistrés selon le mode d'envoi

départ



■ lettre ■ lettre AR ■ fax ■ dépôt ■ mail

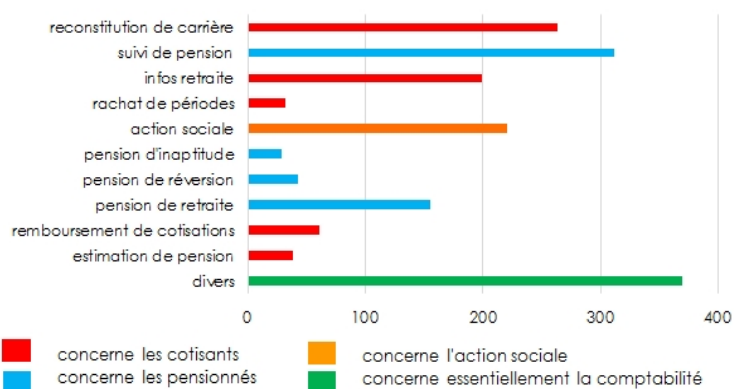
arrivée



■ lettre ■ lettre AR ■ fax ■ dépôt ■ mail

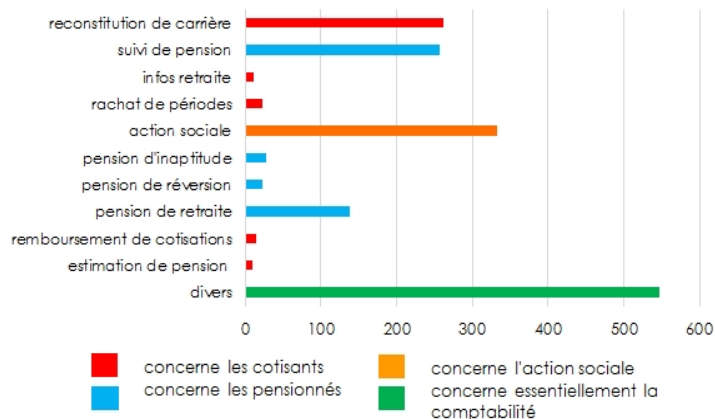
Répartition des courriers enregistrés selon l'objet

départ



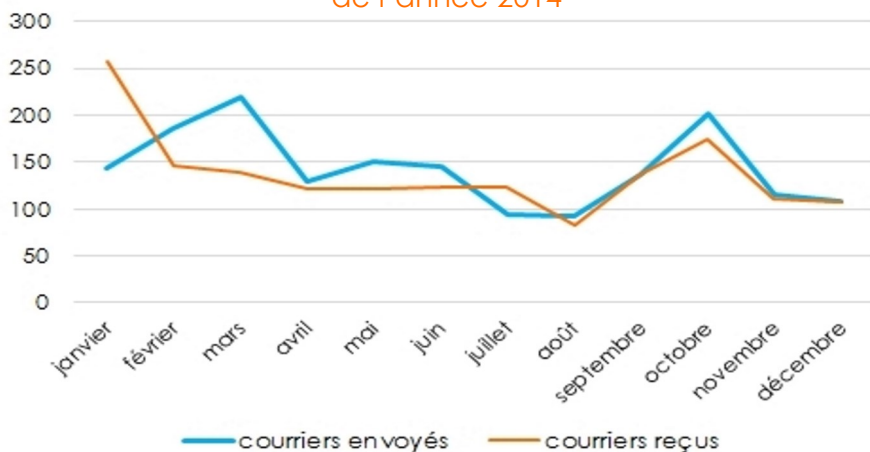
■ concerne les cotisants ■ concerne l'action sociale
■ concerne les pensionnés ■ concerne essentiellement la comptabilité

arrivée



■ concerne les cotisants ■ concerne l'action sociale
■ concerne les pensionnés ■ concerne essentiellement la comptabilité

Comparaison des envois et réceptions de courriers au cours de l'année 2014

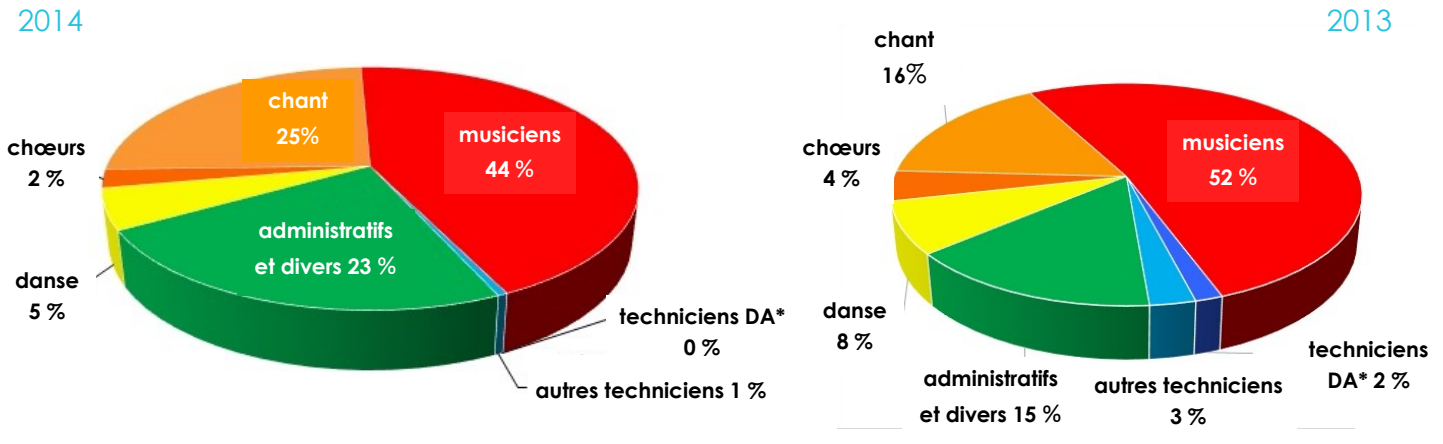


Aux départs des courriers détaillés ci-dessus, doivent s'ajouter l'envoi annuel d'environ 1 700 certificats de vie accompagnés de la déclaration fiscale et, selon l'actualité, un ou plusieurs envois de notes d'information à l'attention des retraités et parfois aussi des actifs (nouveaux barèmes d'action sociale, imposition de la majoration de pension pour enfants...).

S'ajoutent également les mails ne faisant pas l'objet d'un enregistrement et concernant tous les domaines d'activité de la CROPERA.

Les nouveaux affiliés 2014 - LES COTISANTS

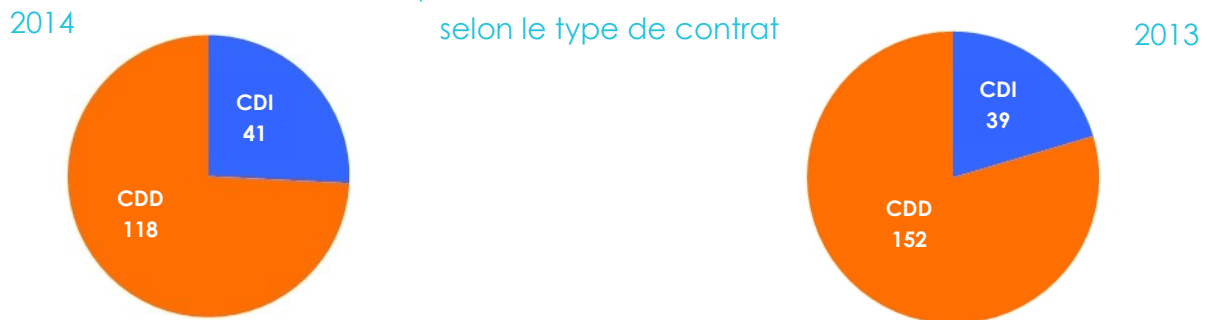
Répartition des nouveaux affiliés selon la catégorie professionnelle



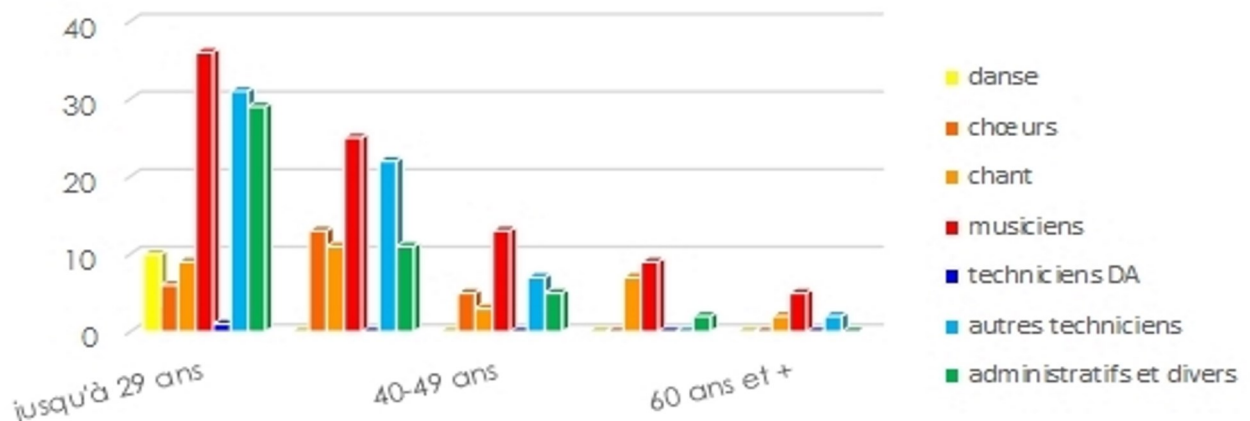
* Techniciens avec départ anticipé - Article 6 du statut du 5 avril 1968 modifié : personnels dont l'emploi comporte des fatigues exceptionnelles ou ayant accompli 17 ans de services effectifs dans ces emplois.

Plus encore qu'en 2013, les recrutements en 2014 ont très majoritairement concernés les artistes qui représentent 76% des nouveaux affiliés. Le recrutement toujours majoritaire des musiciens a cependant nettement baissé au profit des artistes du chant. Les recrutements ont également baissé dans toutes les autres catégories d'emplois aussi bien artistiques qu'administratifs.

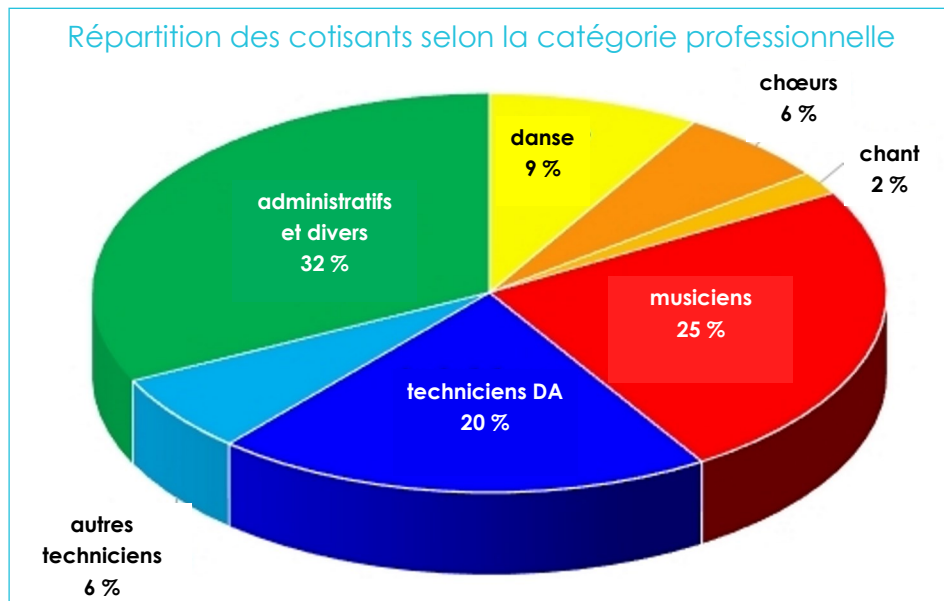
Répartition des nouveaux affiliés selon le type de contrat



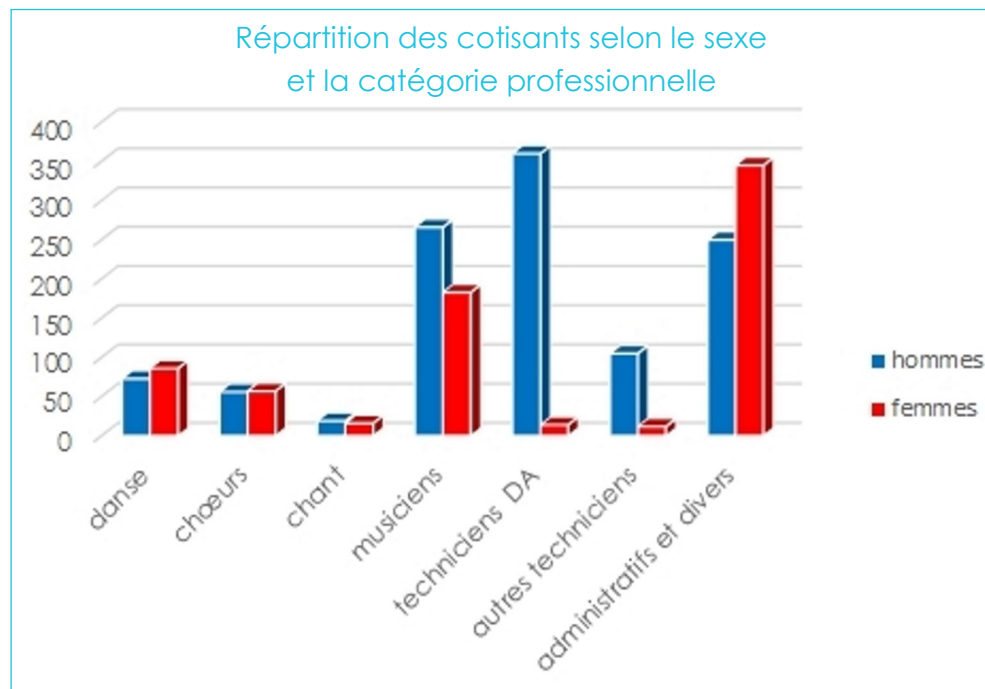
Répartition des nouveaux affiliés par tranche d'âges et catégorie professionnelle



LES COTISANTS - L'état de la population des cotisants au 31 décembre 2014

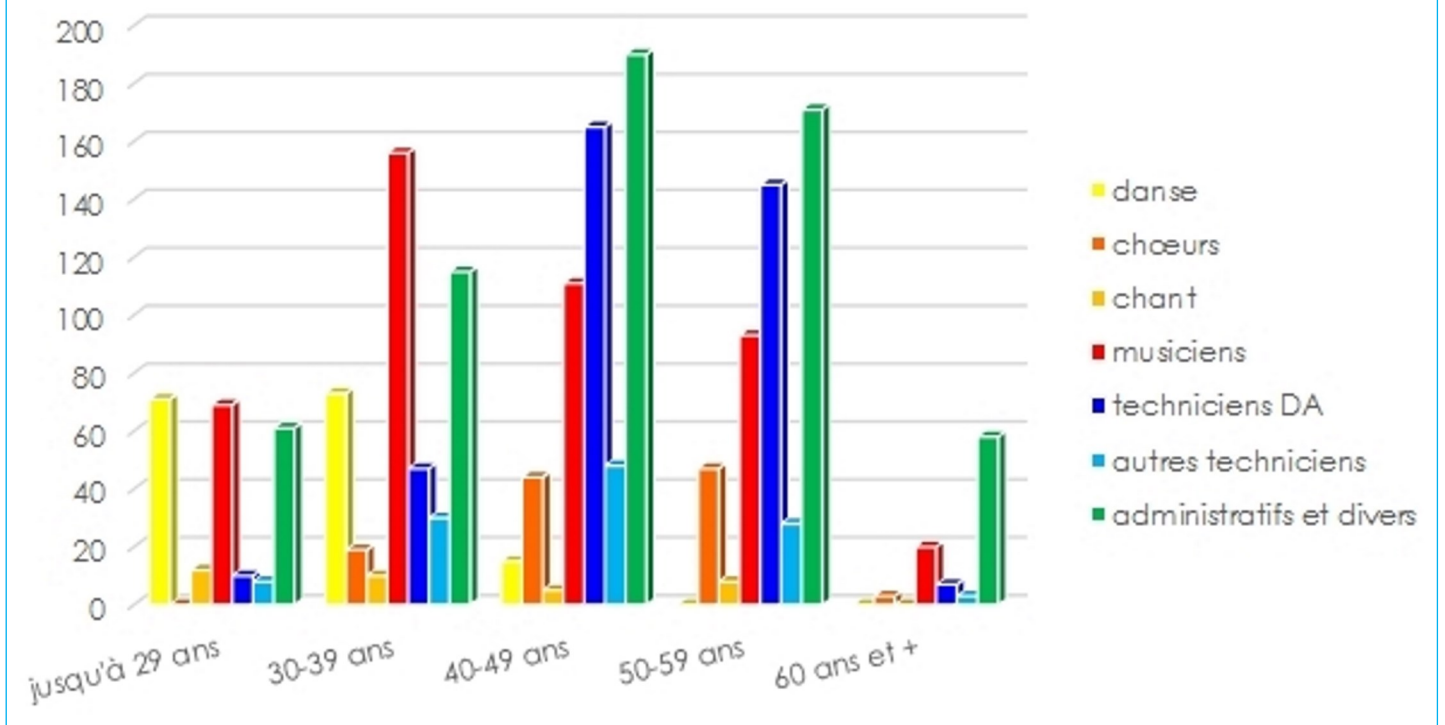


A 1% en plus ou en moins selon les catégories, la répartition des salariés de l'Opéra par type d'emploi reste parfaitement stable par rapport à 2013. Si dans certains régimes, une variation de 1% des salariés peut représenter un nombre significatif de personnes, il n'en est rien à l'Opéra. A titre d'exemple, le recrutement d'un seul artiste de la danse représente une augmentation de 0,6% du corps de ballet qui compte 159 personnes.



On retrouve en 2014 la même répartition des cotisants par sexe et catégorie professionnelle qu'en 2013. Les hommes occupent quasi exclusivement les emplois techniques et les femmes sont majoritaires dans les emplois administratifs. Chez les musiciens la dominante masculine prime depuis toujours, comme le confirme le graphique des pensionnés.

Répartition des cotisants par la catégorie professionnelle et par tranche d'âges

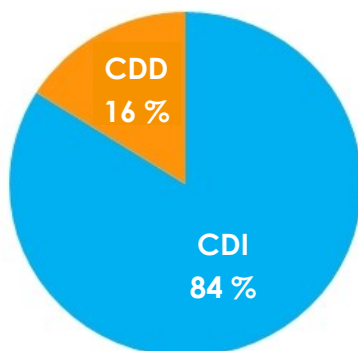


Comme en 2013, la tranche d'âge où les cotisants sont les plus nombreux reste celle des 40-49 ans. Un vieillissement est toutefois à constater dans la mesure où il y a poursuite d'activité au-delà de 60 ans, notamment chez les musiciens et les personnels de l'administration et de la catégorie divers.

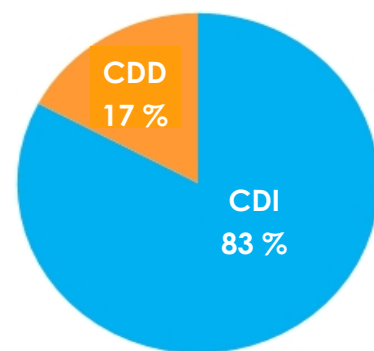
Seul un suivi sur plusieurs années permettra de dire s'il s'agit d'un phénomène strictement conjoncturel ou non, en raison de la situation économique générale et des mesures de réforme des retraites, dont l'allongement de la durée d'assurance.

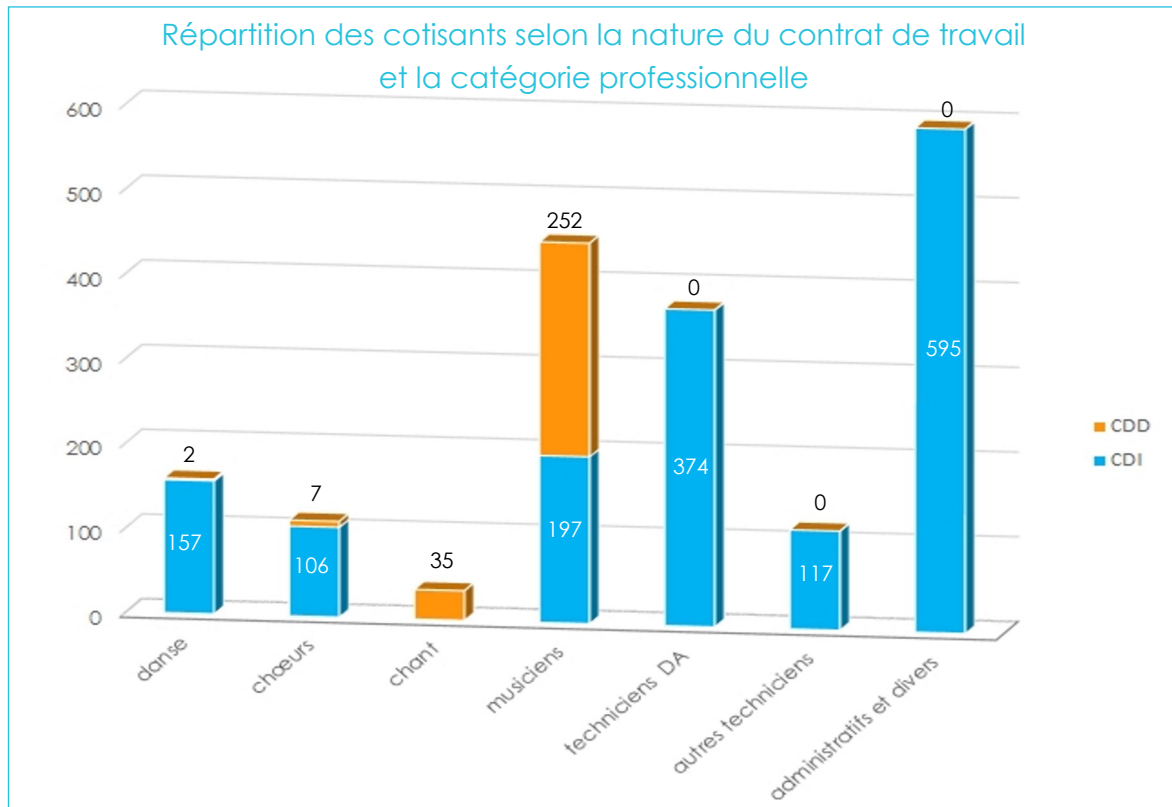
Répartition des cotisants selon la nature du contrat de travail

2014



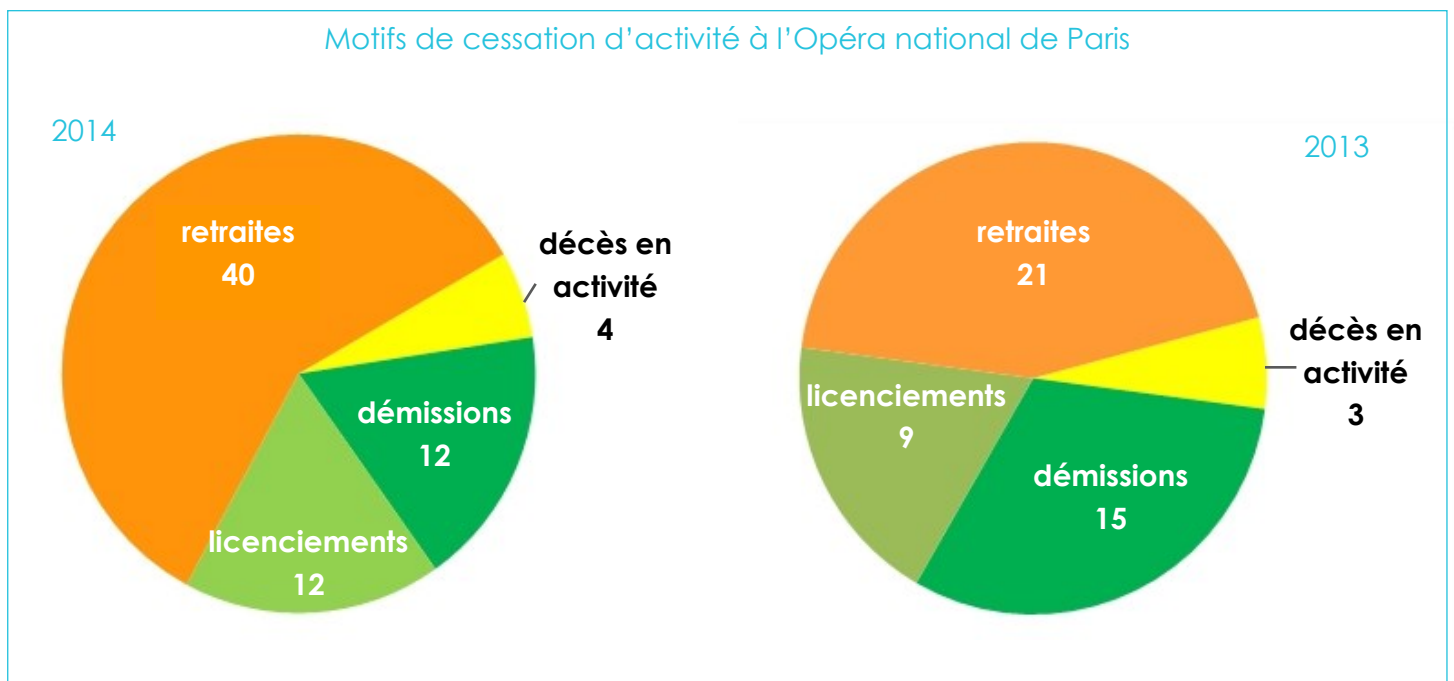
2013





Les musiciens représentent 85% des contrats à durée déterminée. C'est une population très mobile qui, plus que toute autre, fluctue en fonction des impératifs des spectacles proposés lesquels se partagent entre Bastille et Garnier sans pour autant nécessiter, dans chacun des théâtres, l'entretien d'un orchestre complet et permanent.

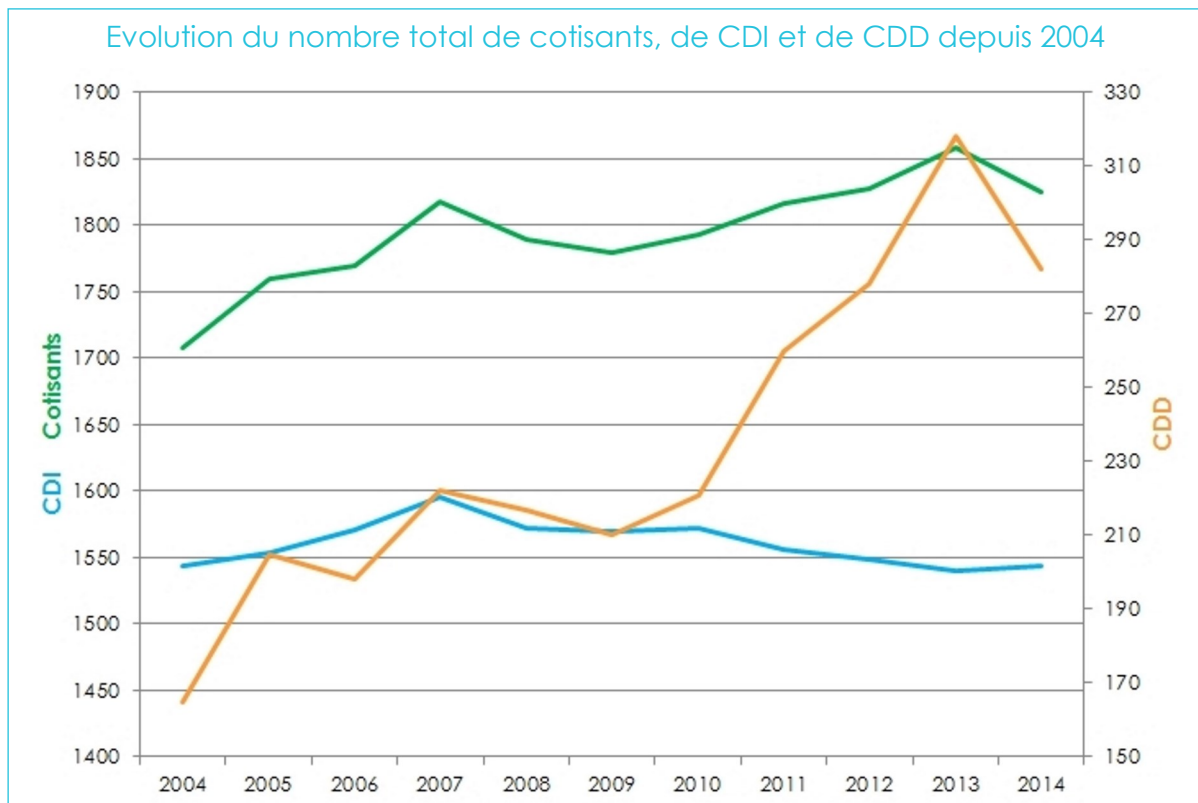
Les autres engagements en CDD concernent des artistes du chant, des chœurs et de la danse.



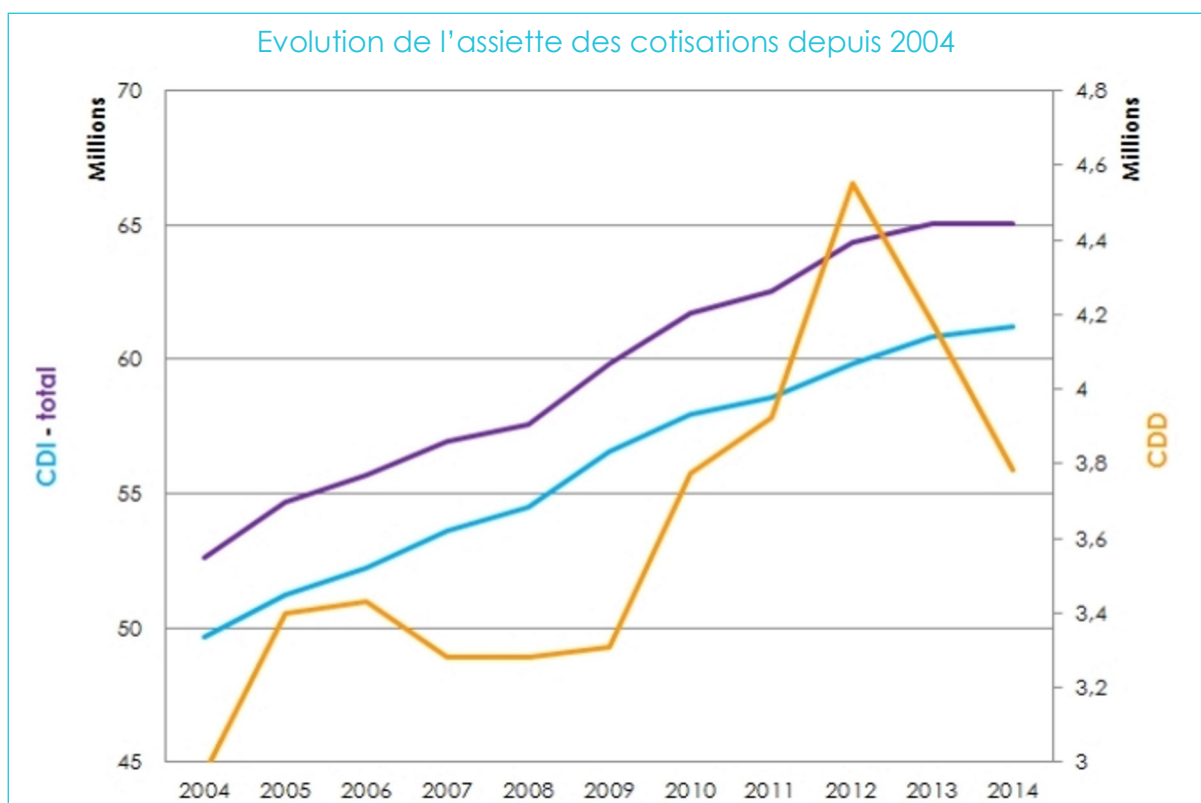
De 2013 à 2014, on observe une baisse de 20 % des démissions tandis que les licenciements augmentent de 33 %.

De plus, bien que l'âge de départ soit plus tardif, le nombre de départs à la retraite a doublé.

L'évolution de la population des cotisants depuis 2004 - LES COTISANTS



Comme indiqué en page 11 du rapport, la courbe des cotisants en CDD s'infléchit depuis 2013 au bénéfice de celle des cotisants en CDI qui amorce une légère remontée.



L'évolution de l'assiette des cotisations entre CDD et CDI illustre les mêmes tendances avec une quasi-stagnation de la courbe des CDI (61 millions d'euros) et une chute très nette de la courbe des CDD qui en 1 an est passée de 4,5 millions d'euros à 3,8.

LES COTISANTS - Le droit à l'information en 2014

L'information des salariés de l'Opéra sur leurs droits à retraite est assurée :

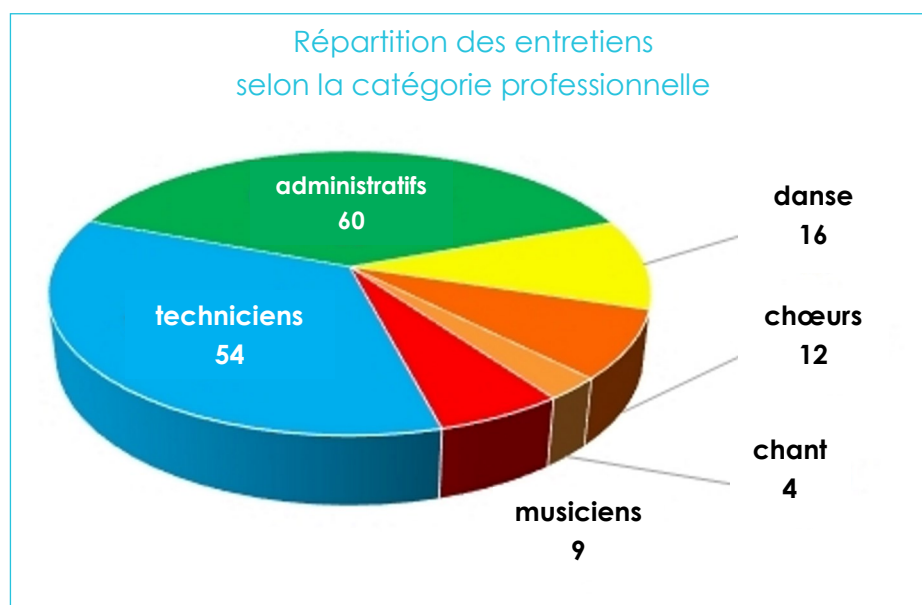
- > via les informations transmises informatiquement par la Caisse de retraites au GIP info-retraite dans le cadre des obligations fixées par les pouvoirs publics. Ainsi les assurés reçoivent un Relevé Individuel de Situation tous les 5 ans à partir de 35 ans et une Estimation Indicative Globale à 55 et 60 ans.
- > au cours d'entretiens individuels dans les locaux de la Caisse de retraites
- > par courrier et par mail.

Les générations concernées par l'envoi des RIS et EIG en 2013 et 2014

	35 ans	40 ans	45 ans	50 ans	total
2013	149	154	163	127	593
2014	157	183	130	129	599

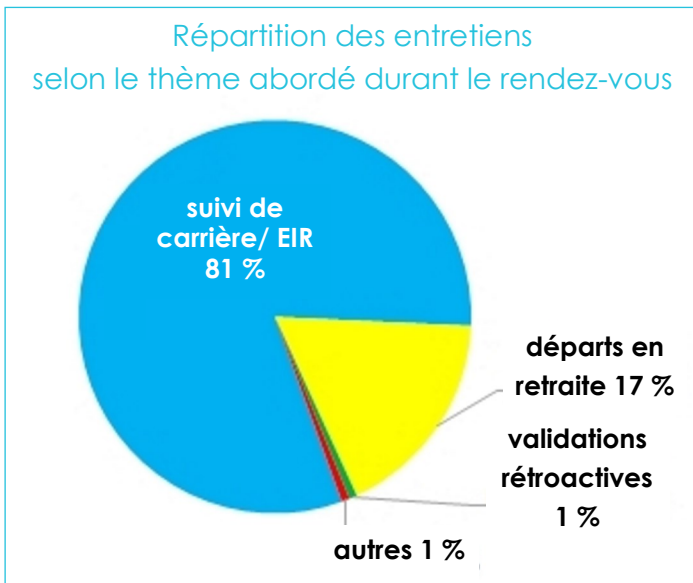
Les Entretiens Individuels Retraite ou EIR

Il a paru intéressant de mesurer le degré d'investissement des personnels de l'Opéra dans l'information sur leurs droits à retraite compte tenu des efforts déployés ces dernières années dans ce domaine par la Caisse de retraites. 155 personnes ont souhaité bénéficier d'un entretien individuel soit 45 de plus qu'en 2013 et parmi elles 113 personnes n'ont pas attendu l'invitation de la Caisse de retraites pour solliciter un rendez-vous.

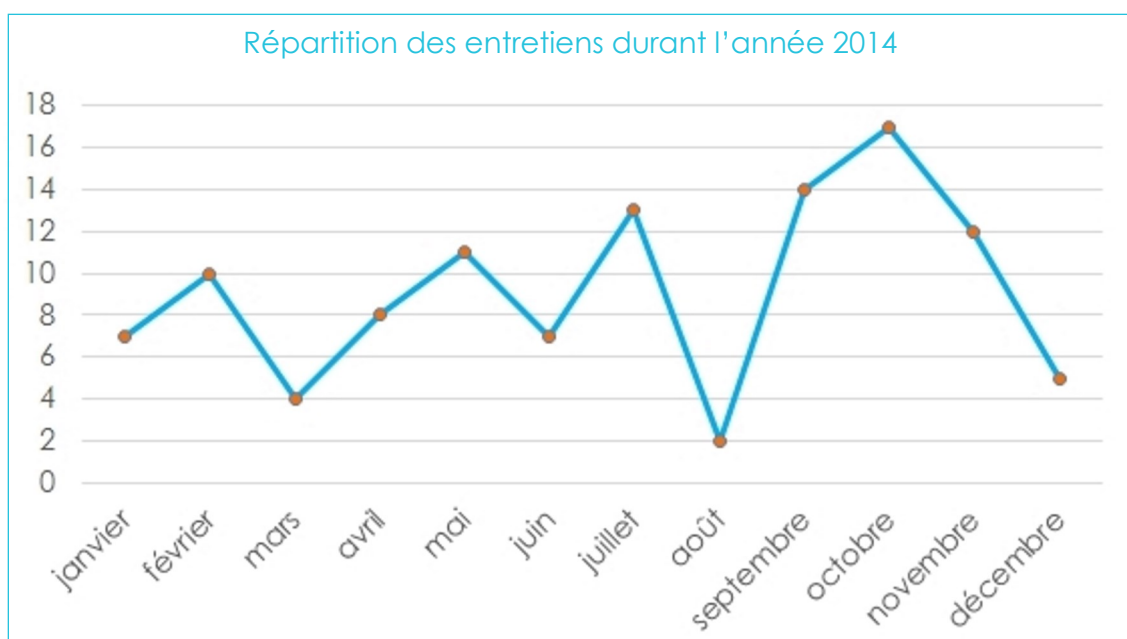


Les entretiens en chiffres

- > 27 entretiens « départ » = entretiens en amont simplifiant les démarches au moment de la liquidation
- > 1 entretien « validation de services / rachat des années études »
- > 1 entretien « autres sujets »
- > 126 EIR « suivi carrière »
 - > 84 issus d'une démarche personnelle
 - > 42 issus des 106 convocations



Dans la rubrique « autres » un des thèmes fréquemment abordé, notamment par les femmes, concerne les avantages familiaux entrant dans le calcul de la pension. En effet, ce point demeure et demeurera encore longtemps complexe pour les assurés.

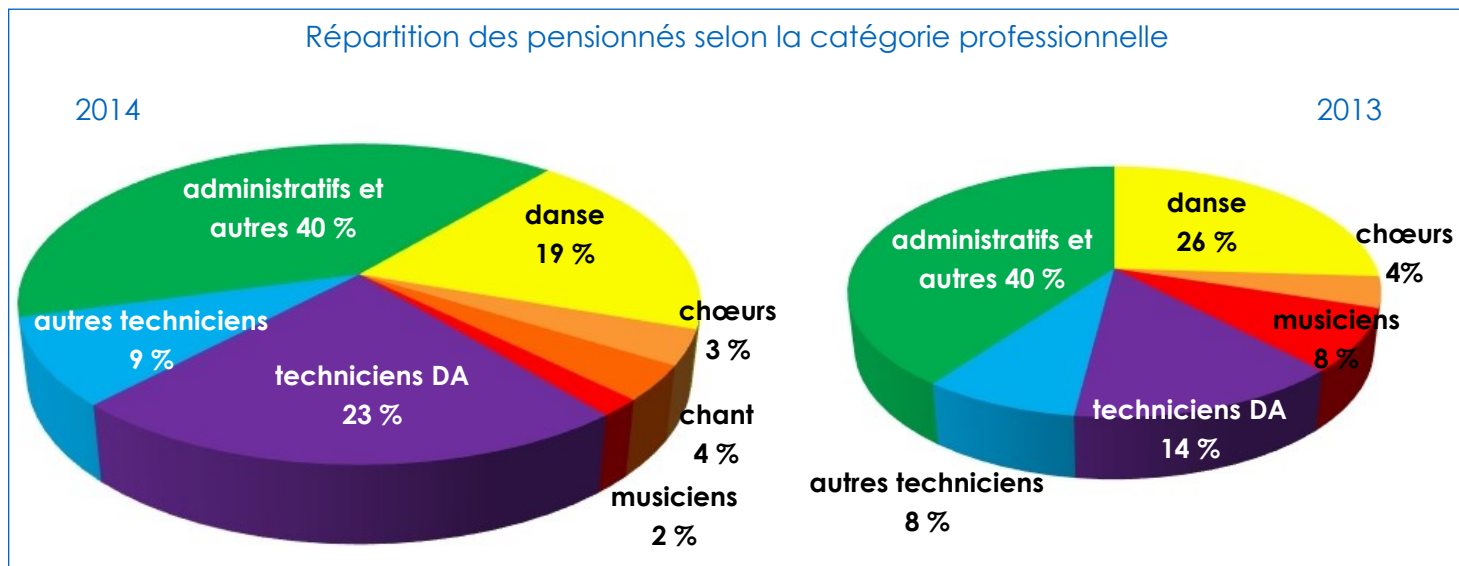


Le graphique ci-dessus détaille la fréquentation des entretiens selon les périodes de l'année. Il n'est pas significatif toutefois d'un comportement spécifique. Les baisses de fréquentation résultent aussi bien des périodes de vacances (août) que des périodes d'activité intense de l'Opéra.

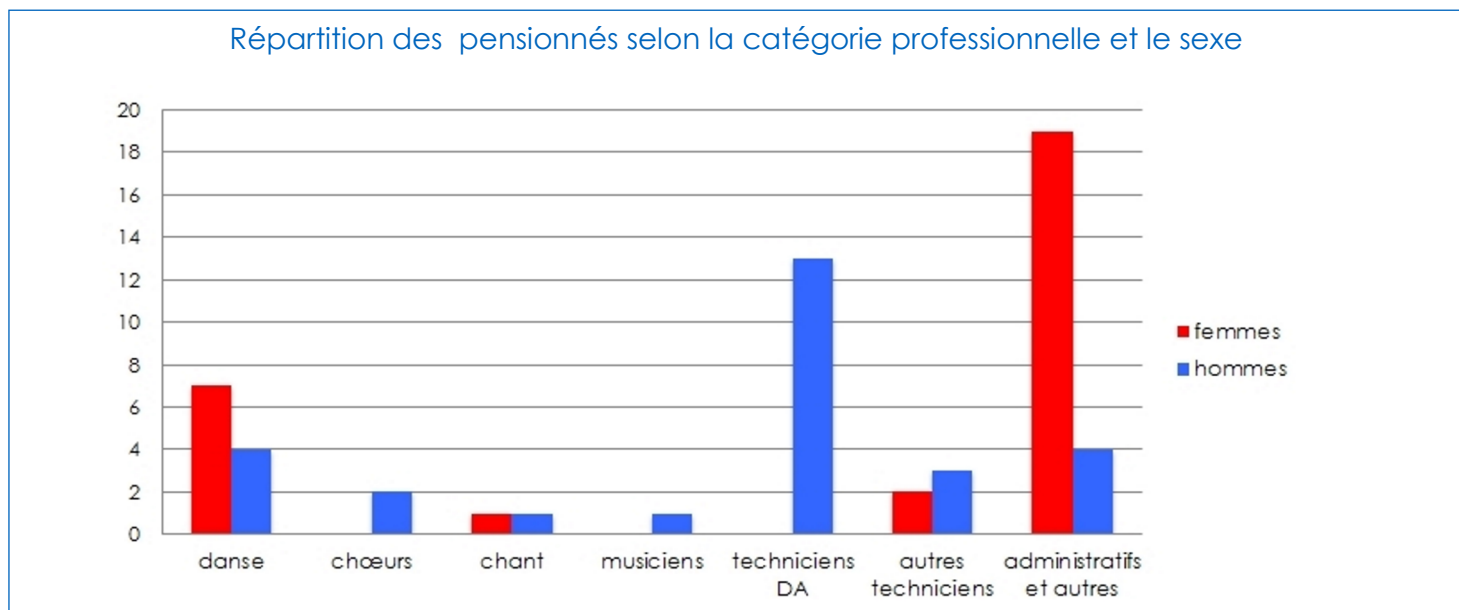
LES PENSIONNES - Les nouvelles pensions 2014

Les pensions d'ancienneté

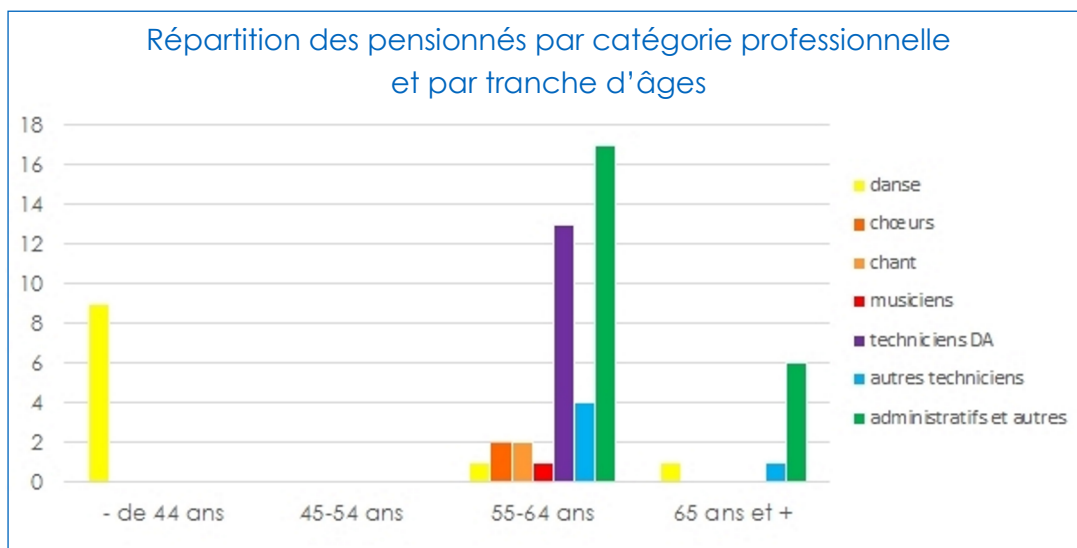
Répartition des pensionnés selon la catégorie professionnelle



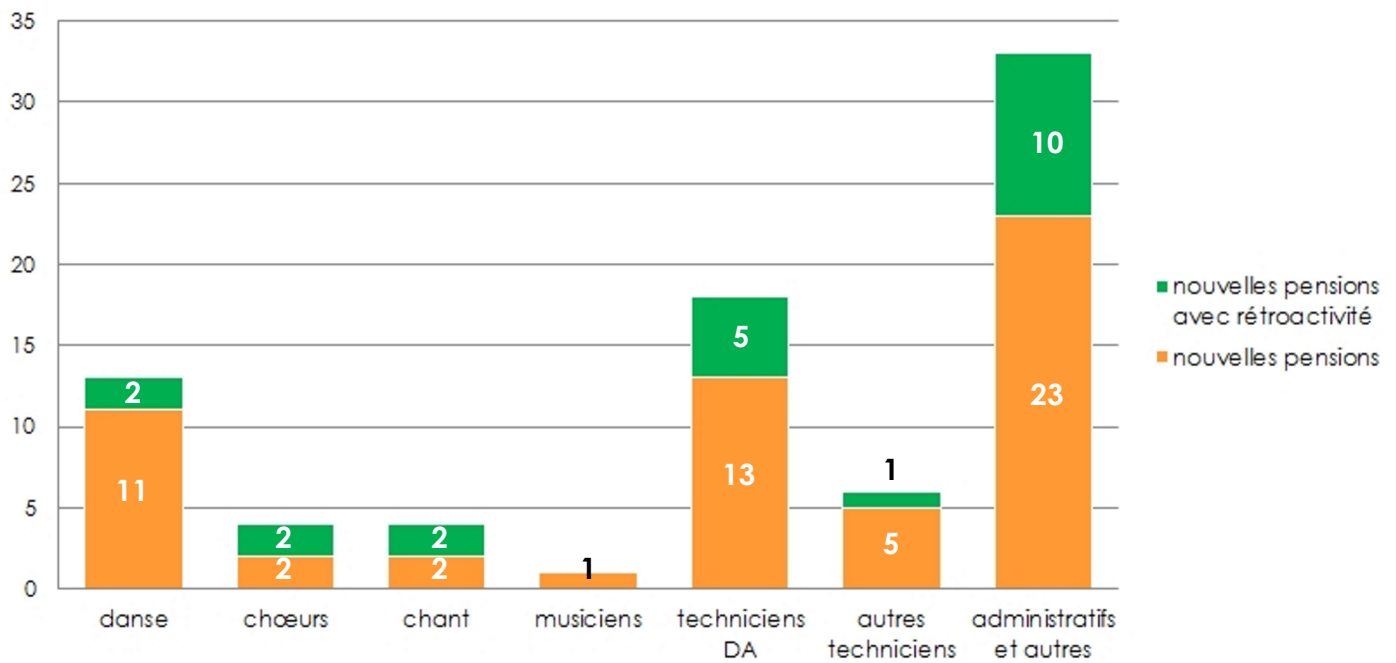
Répartition des pensionnés selon la catégorie professionnelle et le sexe



Répartition des pensionnés par catégorie professionnelle et par tranche d'âges



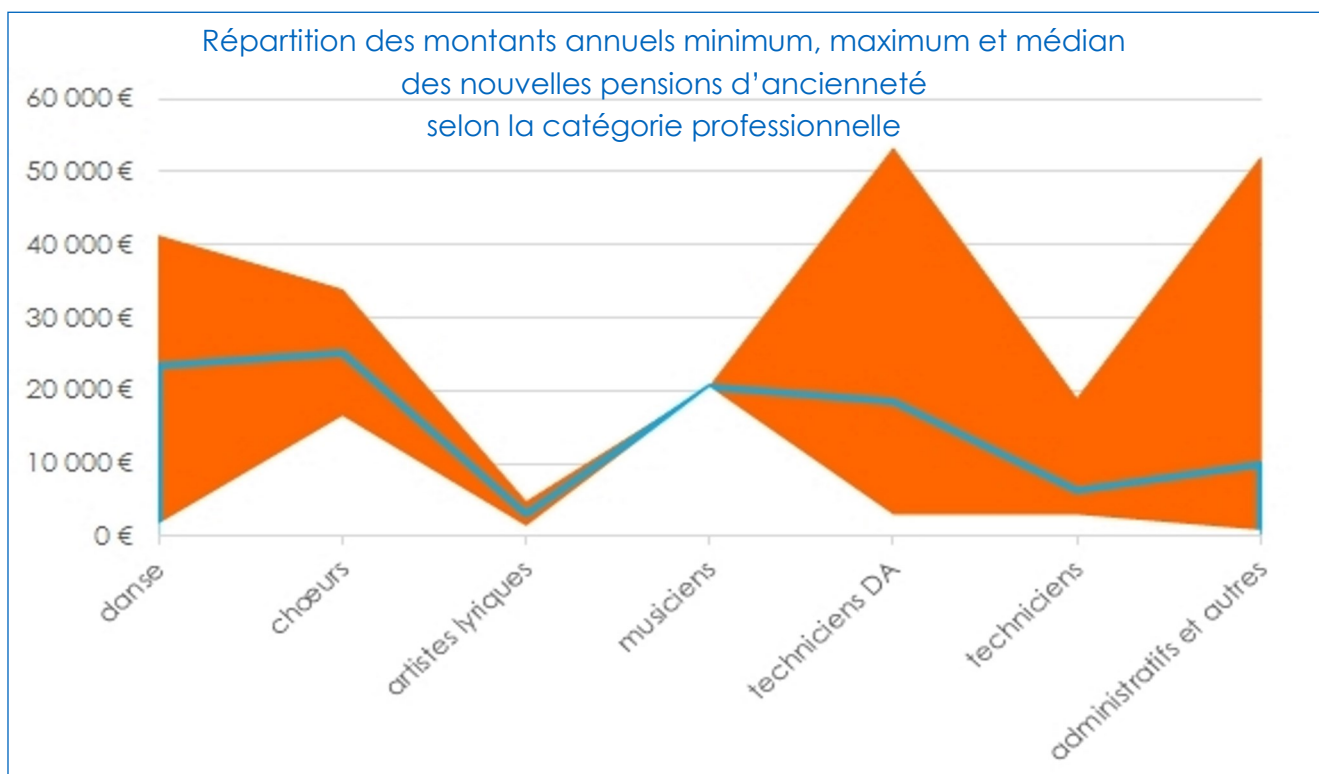
Répartition des nouvelles pensions d'ancienneté avec rétroactivité par catégorie professionnelle



Le statut prévoit des règles de prescription qui permettent de rétroagir sur la date d'effet d'une pension dans la limite maximum de 4 ans en plus de l'année de la demande de pension sous réserve que l'assuré n'ait pas exercé d'activité entraînant le versement de cotisations entre l'âge minimum d'ouverture de ses droits et le moment où il les fait valoir. Cette rétroactivité est largement pratiquée.

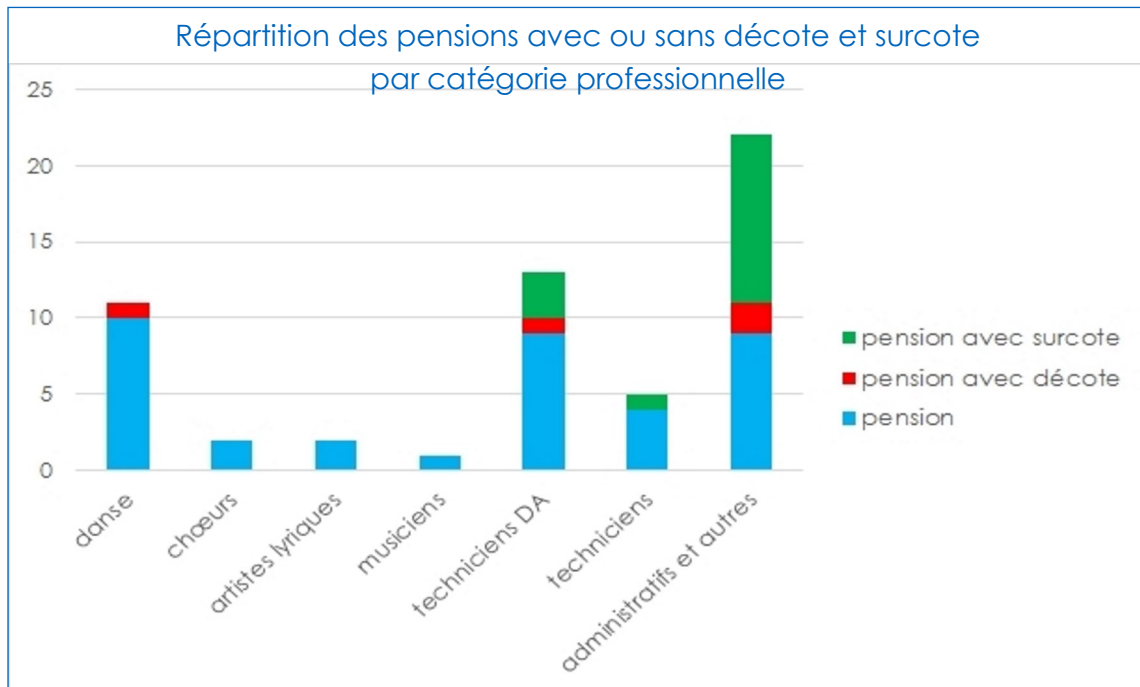
En 2014, cette rétroactivité a varié de 2 mois à 4 ans et 11 mois et a concerné 22 personnes sur les 57 pensions d'ancienneté liquidées soit 38,6% des retraites toutes catégories confondues.

Répartition des montants annuels minimum, maximum et médian des nouvelles pensions d'ancienneté selon la catégorie professionnelle



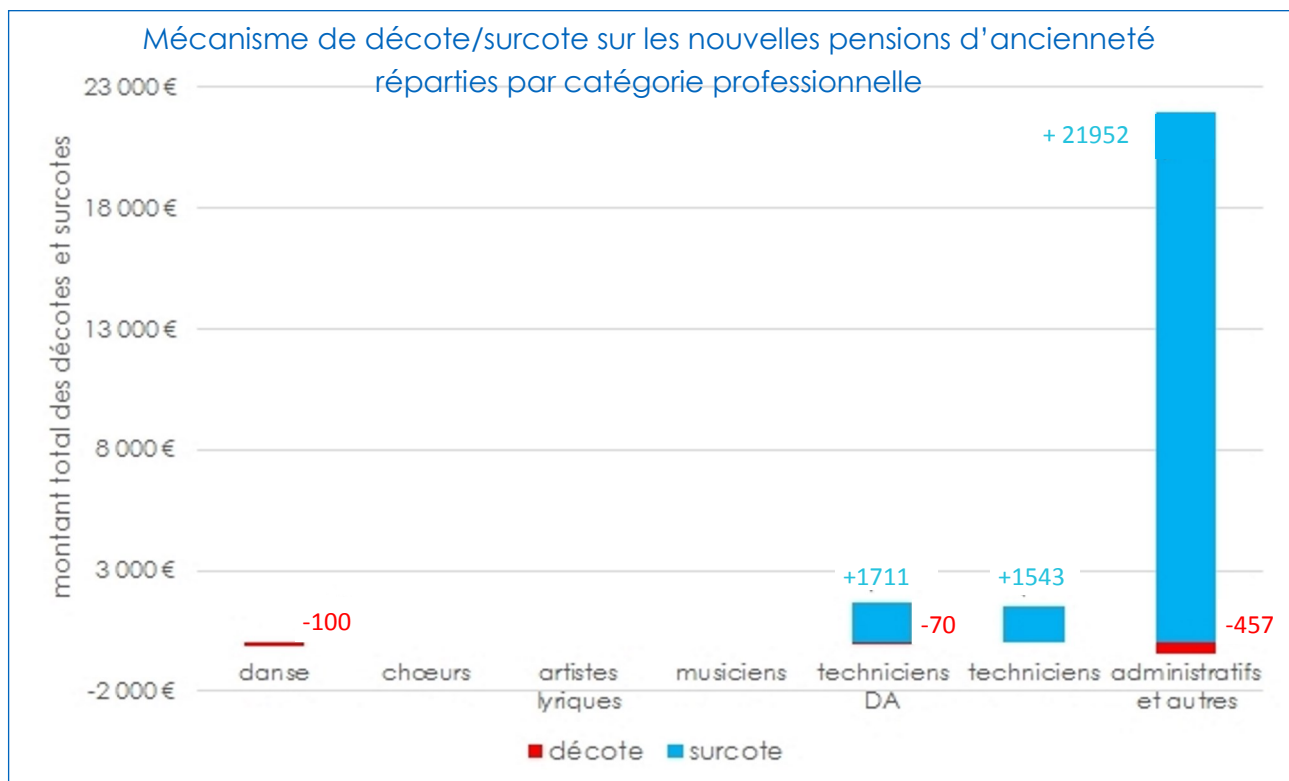
Pour chaque catégorie, sont indiqués le montant maximum (ligne supérieure), le montant minimum (ligne inférieure) et le montant médian (ligne bleue).

Le montant maximum constaté de 53 000 € par an concerne un personnel cadre qui a conservé les conditions de liquidation des techniciens avec départ anticipé.



Les effets de la réforme des retraites dans le régime de l'Opéra commencent à se faire sentir notamment l'application de la durée d'assurance tous régimes de base confondus et son corollaire, la décote/surcote. A ce jour, l'application de la décote est pratiquement inexistante contrairement à la surcote.

Les personnels administratifs et divers ainsi que les techniciens bénéficient largement du système de surcote.



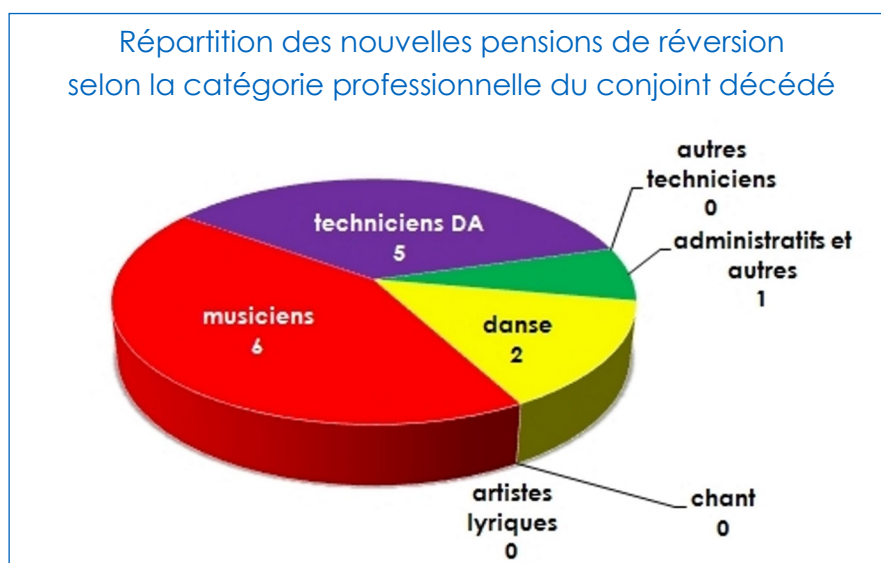
Le mécanisme de décote / surcote n'est pas encore générateur d'économies.

Le graphique illustre, pour les pensions nouvellement liquidées en 2014, le coût de la surcote et le gain de la décote. L'application de la surcote varie d'un minimum de + 130 €/an à un maximum de + 9 533 €/an ; la moyenne se situant à 1 600 €. A l'inverse, la décote varie d'un minimum de - 70€/an à un maximum de - 282 €/an par pension.

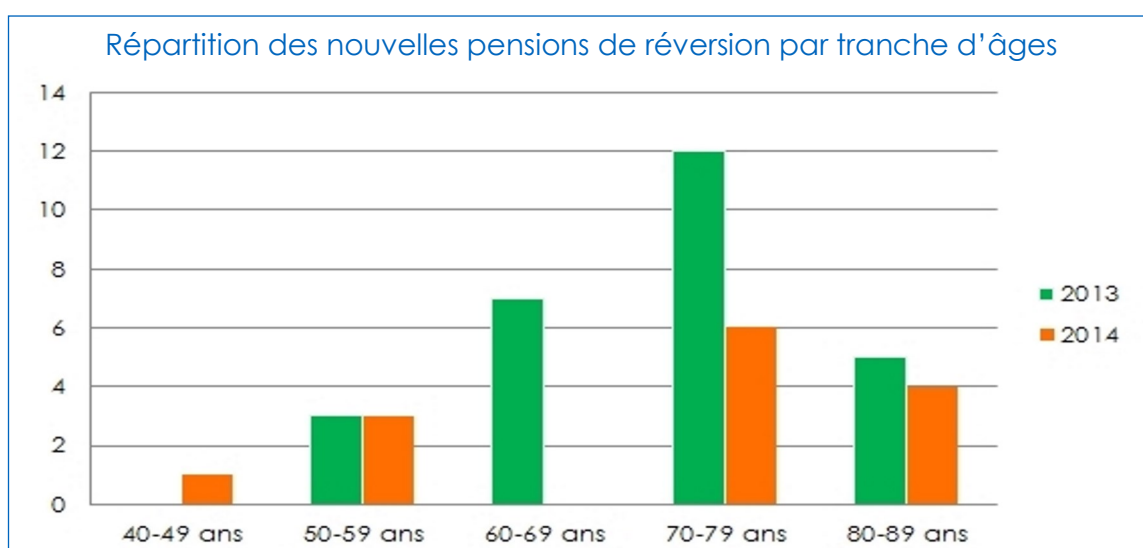
Les pensions de retraite anticipée au titre de l'invalidité

Au titre de l'année 2014, la Caisse de retraites a procédé à la liquidation de 3 pensions pour incapacité: 1 artiste du chœur et 2 personnels techniques.

Les pensions de réversion

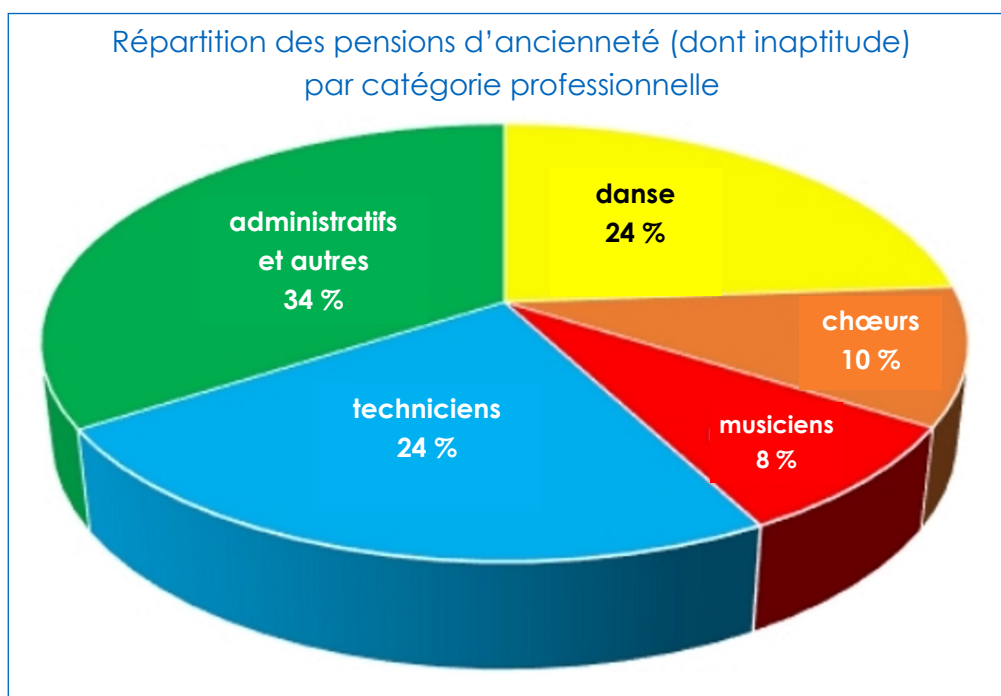


En 2014, on constate que les décès ayant entraîné l'attribution d'une pension de réversion ont été moitié moins nombreux qu'en 2013 (14 contre 28).

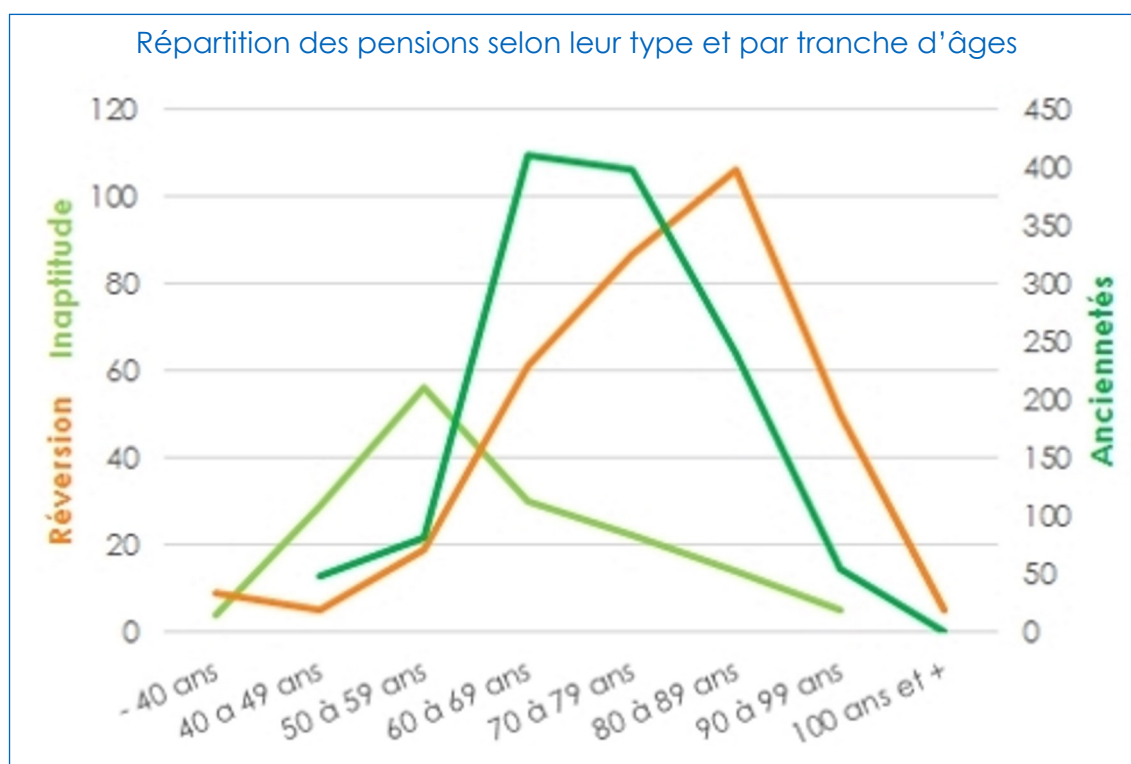


LES PENSIONNES - L'état de la population globale des pensionnés en 2014

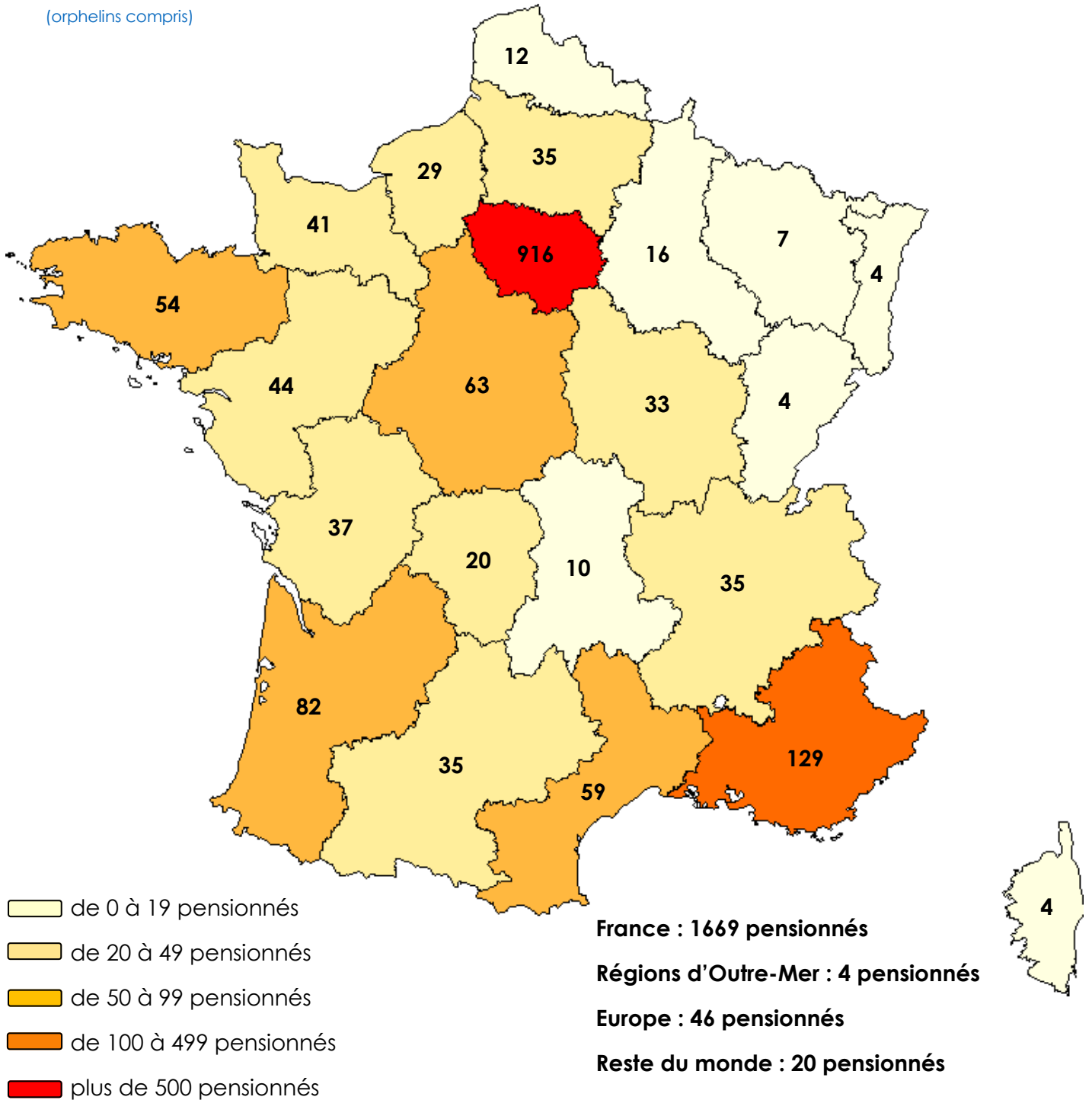
Les caractéristiques générales des pensionnés



Les 1729 pensionnés (hors orphelins) que compte le régime en 2014 n'émargent pas tous parmi les personnes sorties de la catégorie active au sens de l'INSEE. Si les personnels administratifs et divers ainsi que les techniciens sont, dans leur quasi-majorité, de purs pensionnés, les artistes du ballet et les artistes de la musique, en revanche, sont des pensionnés/actifs. Les premiers en raison de leur très jeune âge de départ en retraite qui les contraint à une deuxième carrière et les seconds parce qu'ils sont parfois professeurs dans des conservatoires dépendant de régimes de retraite où les liquidations de pensions sont plus tardives.



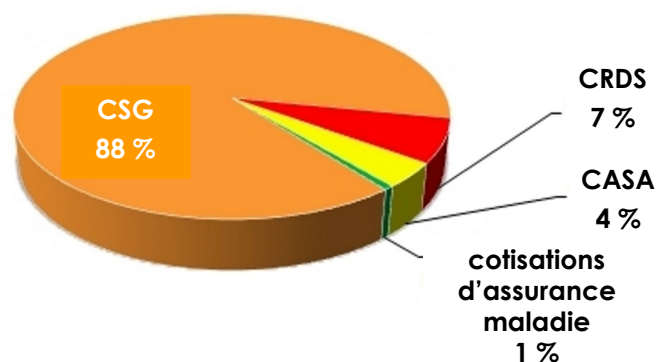
La répartition géographique des pensionnés (orphelins compris)



Les prélèvements sur les pensions

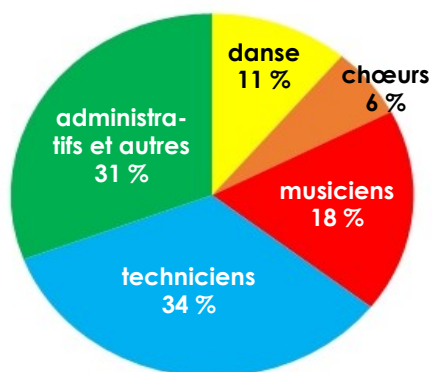
Aucun changement d'une année sur l'autre en matière de répartition des prélèvements sur pensions.

Répartition des montants des prélèvements sur les pensions en 2014

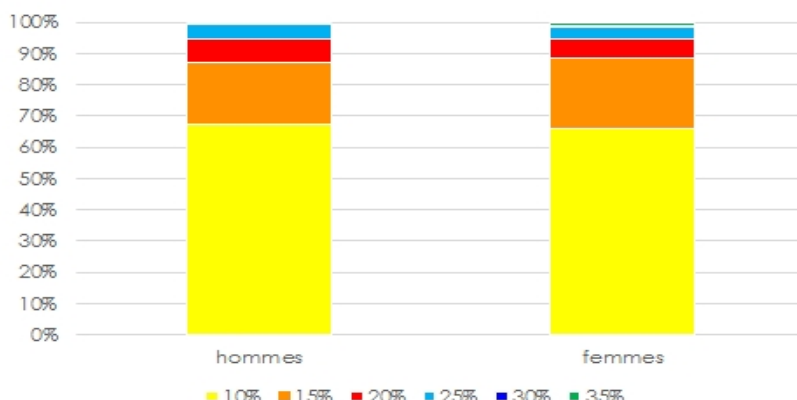


Répartition des majorations de pensions pour enfants

selon la catégorie professionnelle



selon le pourcentage de majoration et le sexe



65% des majorations de pensions pour trois enfants et plus, concernent, à quasi-égalité, les deux catégories de techniciens et les personnels administratifs et divers ; les trois catégories artistiques (danse, chant, musique) se partageant les 35 autres pourcents.

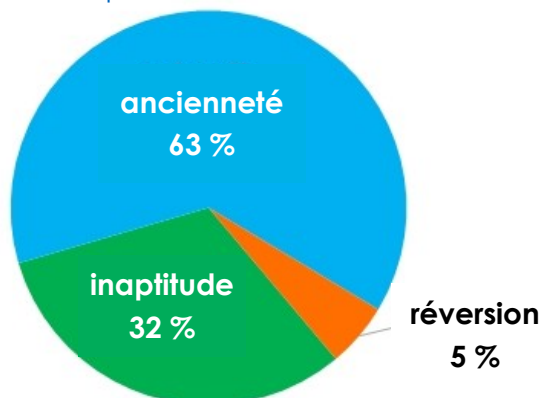
La différence entre les sexes concernant le bénéfice de la majoration de pension pour enfants, fait ressortir que les hommes sont plus souvent que les femmes bénéficiaires de cet avantage en raison d'enfants issus de plusieurs lits.

Les oppositions à tiers détenteur

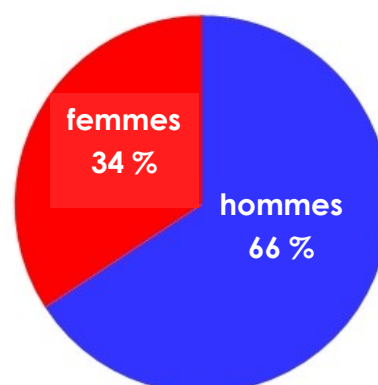
Si le niveau global des retraites du régime spécial est satisfaisant, certains retraités sont cependant victimes d'endettement. Et le niveau d'endettement marque une légère mais néanmoins constante augmentation comme en atteste le montant global de la dette. Certaines personnes sont dans cette situation depuis de nombreuses années et comptent jusqu'à 6 oppositions à tiers détenteur dont le montant atteint un tel niveau qu'elles ne seront jamais en capacité de solder leur dette; leurs ressources de retraités n'ayant aucune perspective d'amélioration notable. Paradoxalement seul 1,5% de ces personnes figurent parmi les bénéficiaires de l'action sociale. Il faut donc rechercher ailleurs que dans le niveau des ressources des personnes sur-rendettées les explications à leur situation.

Répartition des oppositions à tiers détenteur

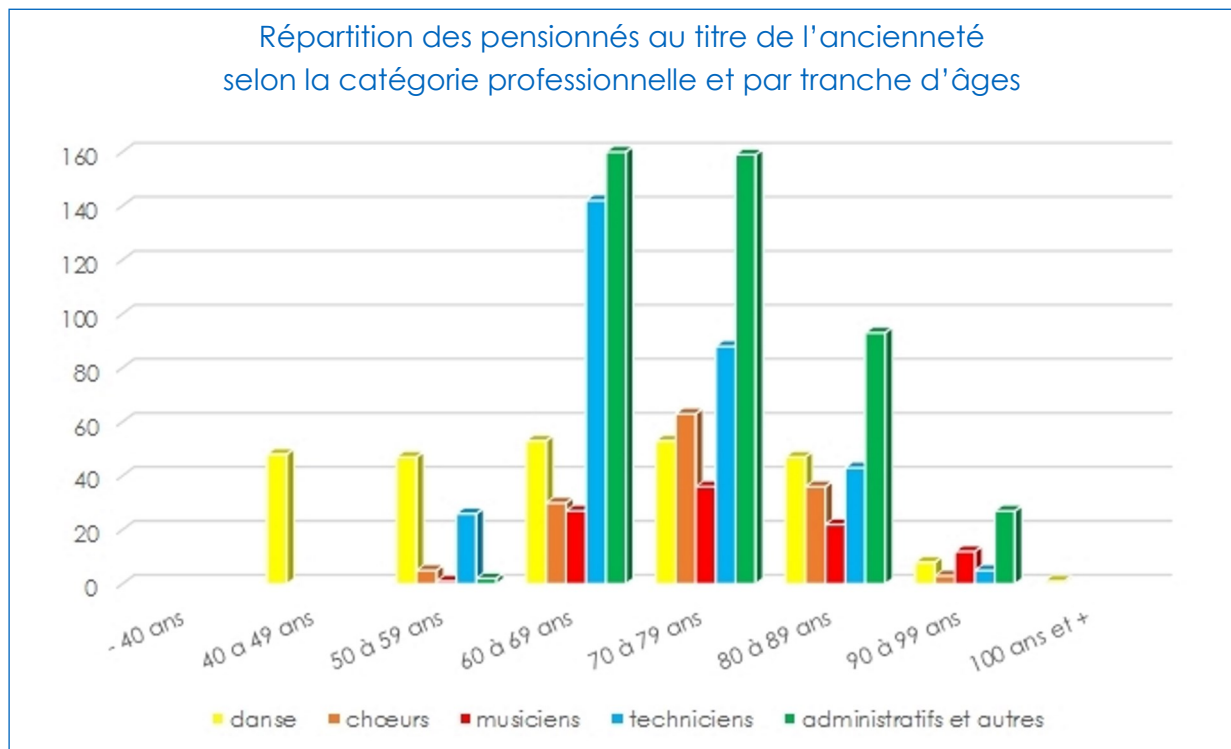
par catégorie de pension



par sexe

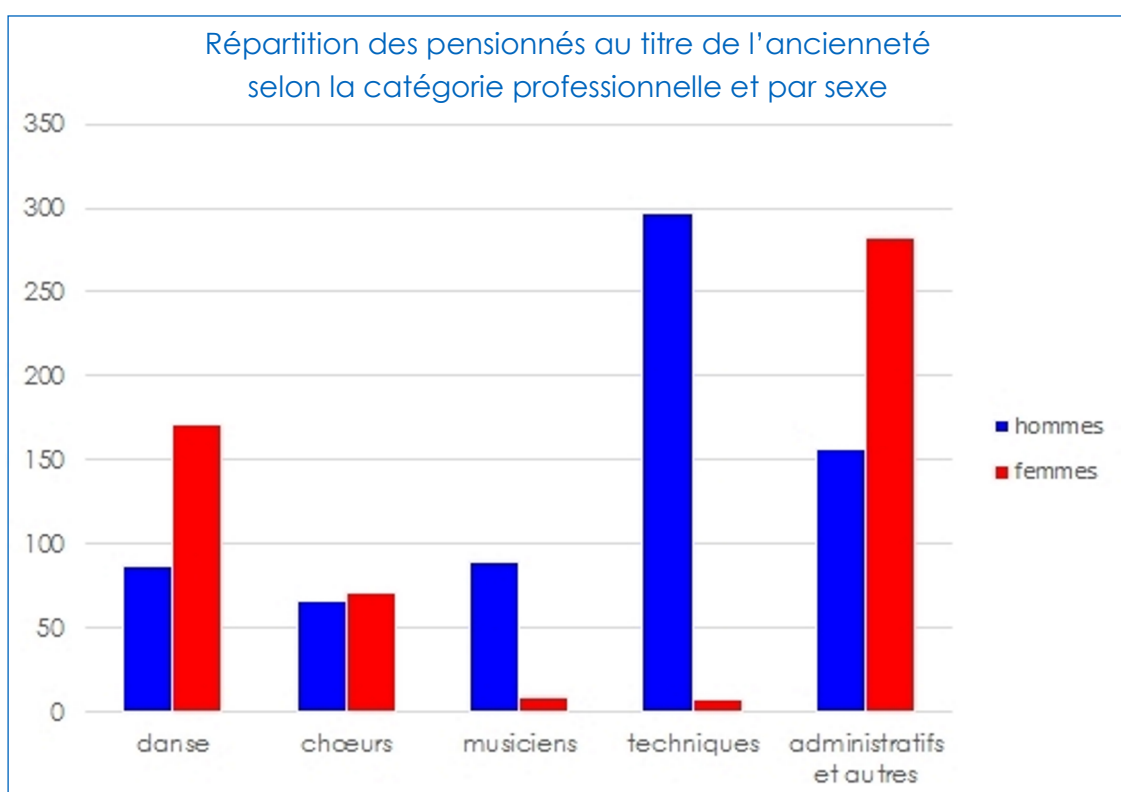


Les pensionnés au titre de l'ancienneté

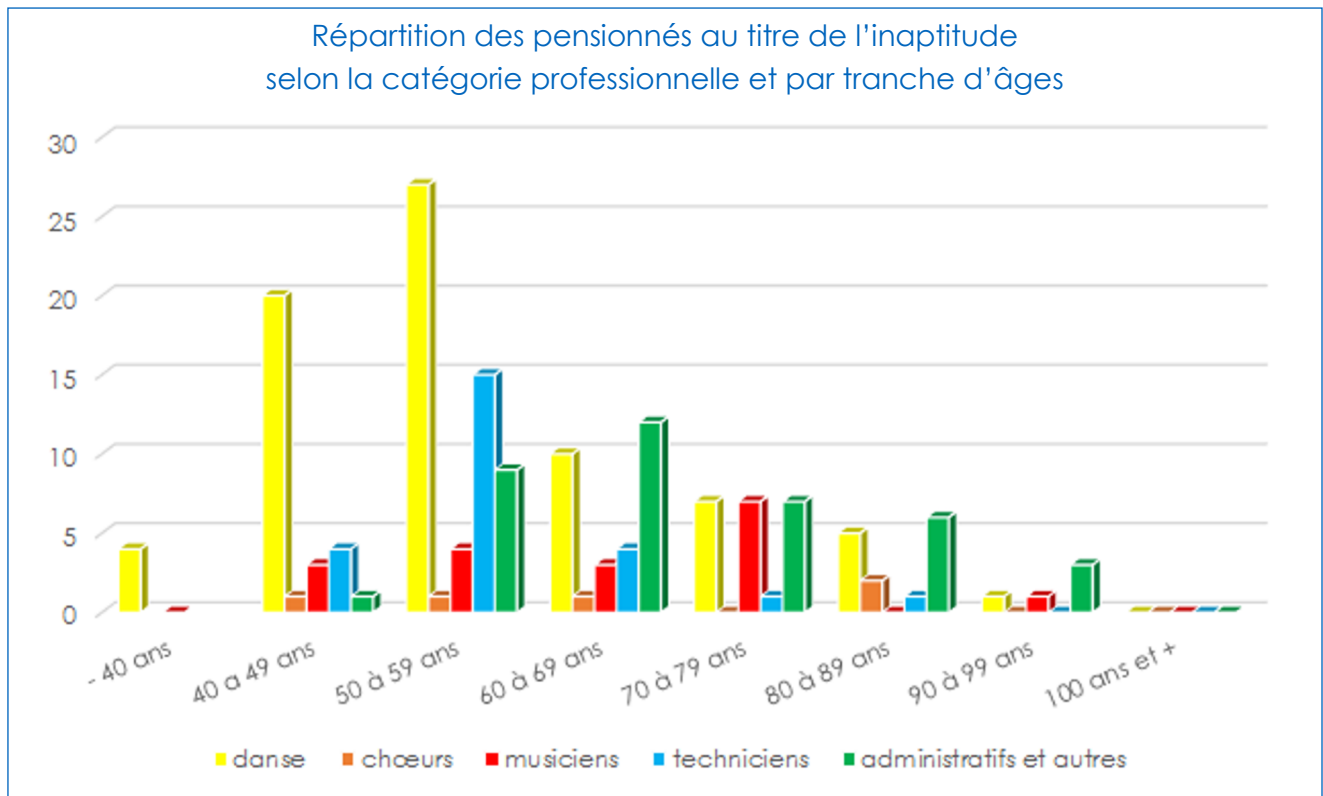


La répartition des pensionnés au titre de l'ancienneté par catégorie professionnelle reflète celle des cotisants. Les âges des pensionnés suivent la logique induite par les âges d'ouverture du droit à pension.

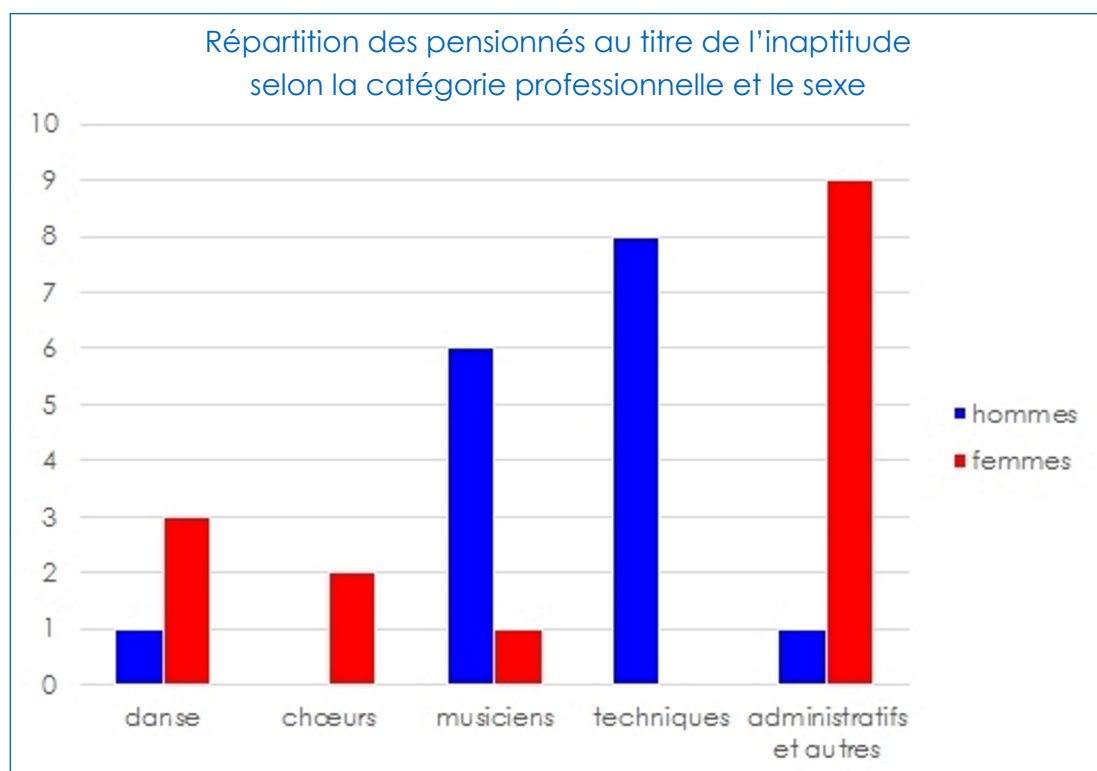
Par rapport à 2013, on note la hausse du nombre de danseurs entre 40 et 49 ans.



Les pensions de retraite anticipée au titre de l'inaptitude

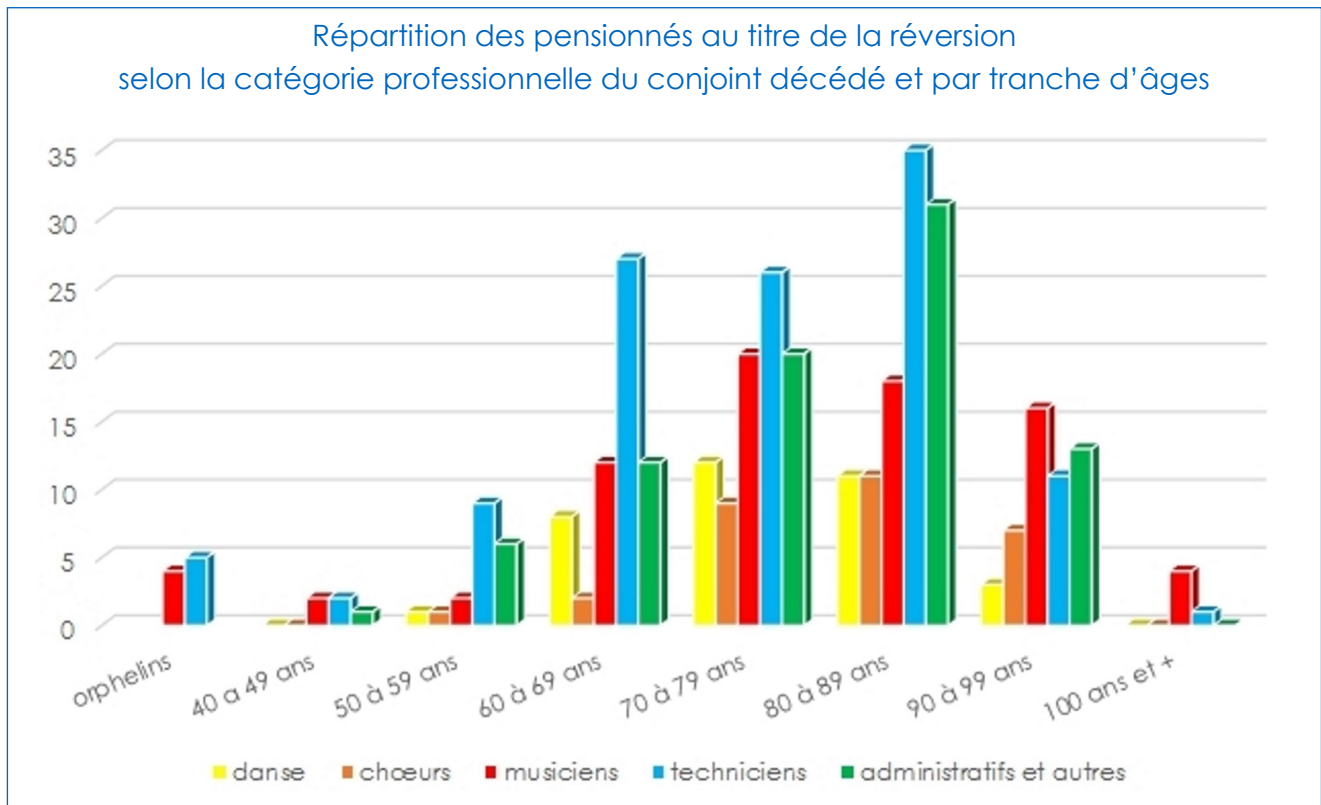


Les artistes de la danse et les techniciens sont, de par la pénibilité de leur profession, les deux catégories professionnelles les plus sujettes à l'inaptitude à leur emploi. Cela ne signifie pas pour autant, s'agissant notamment des artistes de la danse qu'ils soient dans l'incapacité de travailler à nouveau ce qui est moins évident pour les techniciens en raison de l'âge nettement plus tardif auquel survient l'inaptitude.

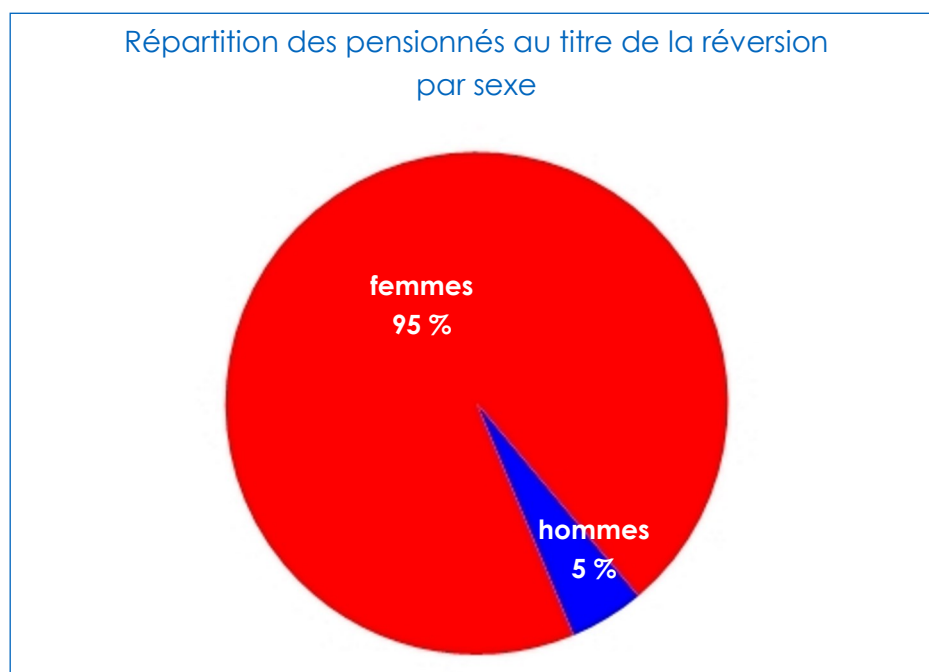


La répartition par sexe, s'agissant des techniciens, n'est en rien représentative puisque ces emplois sont à 98% occupés par des hommes.

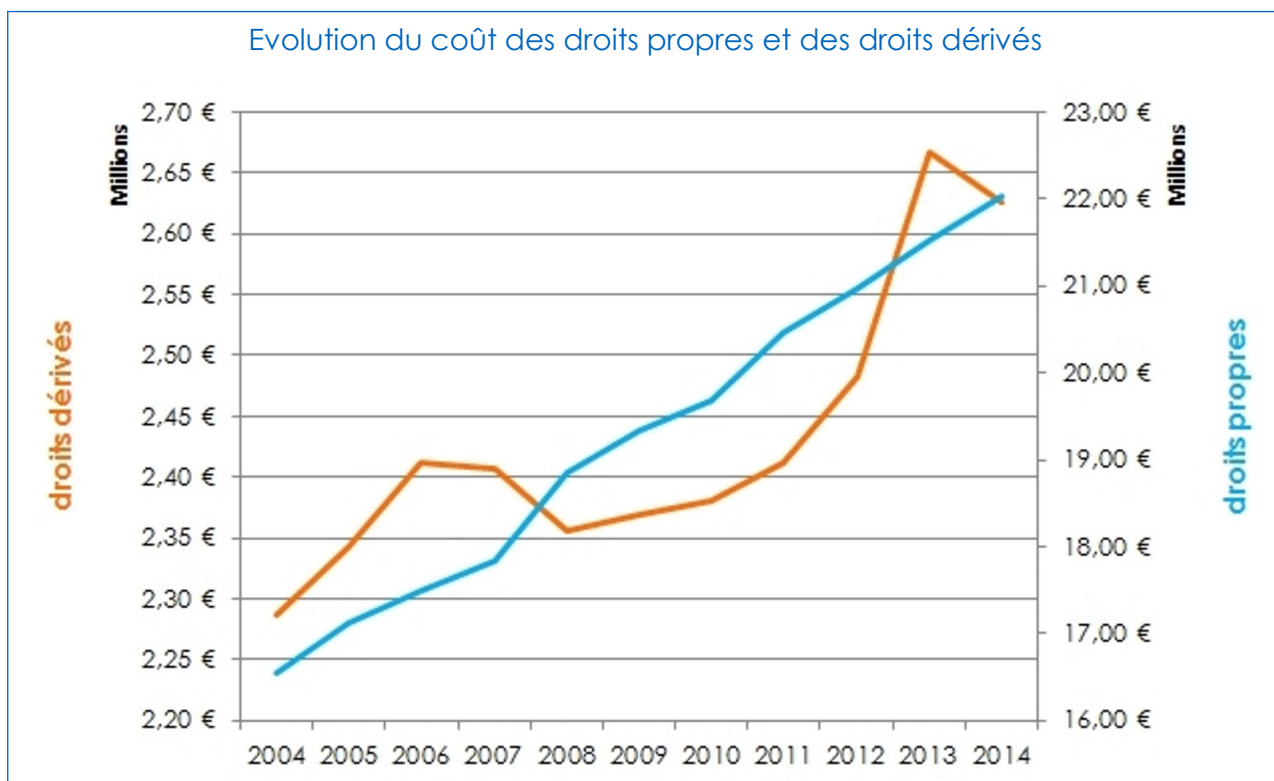
Les pensionnés au titre de la réversion



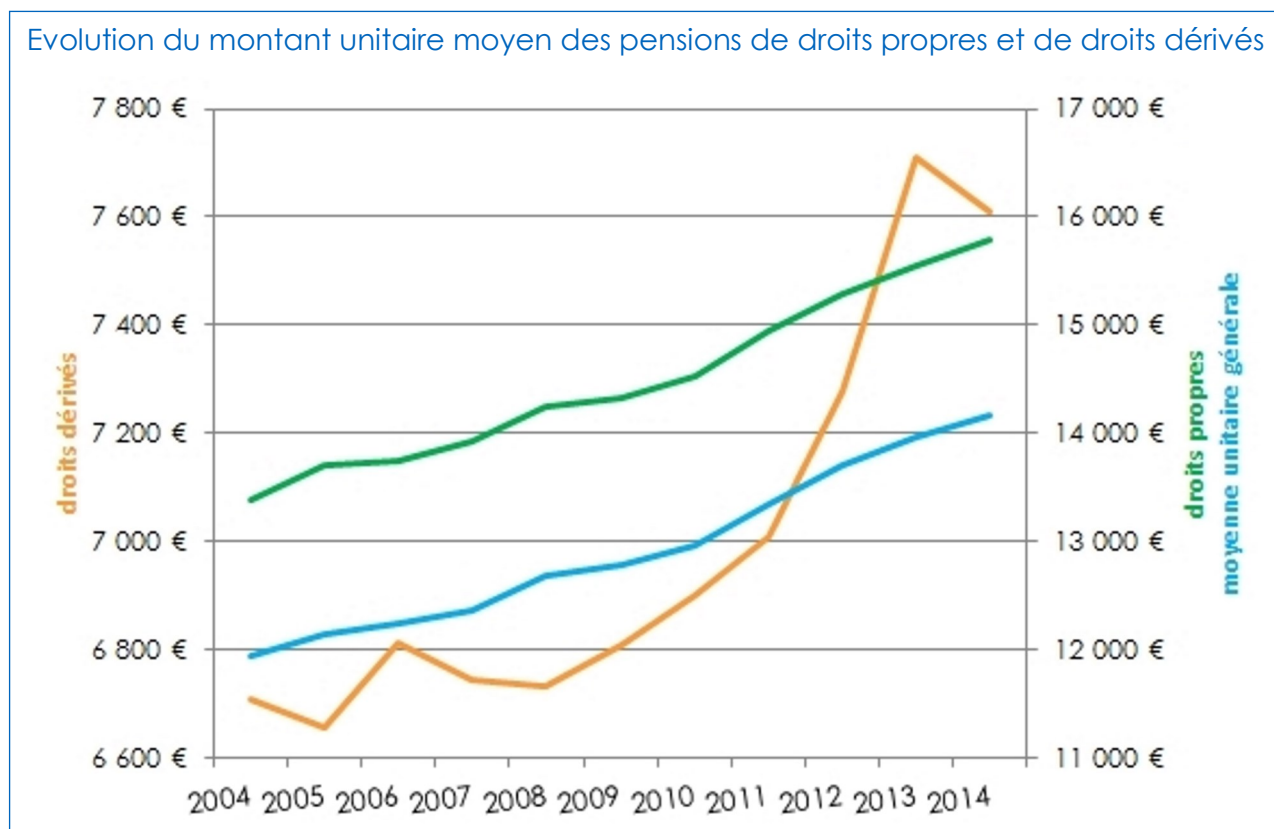
L'espérance de vie des femmes étant universellement supérieure à celle des hommes et certaines catégories d'emplois à l'Opéra étant majoritairement voire quasi exclusivement masculines, il en résulte naturellement un nombre de veuves supérieur à celui des veufs.



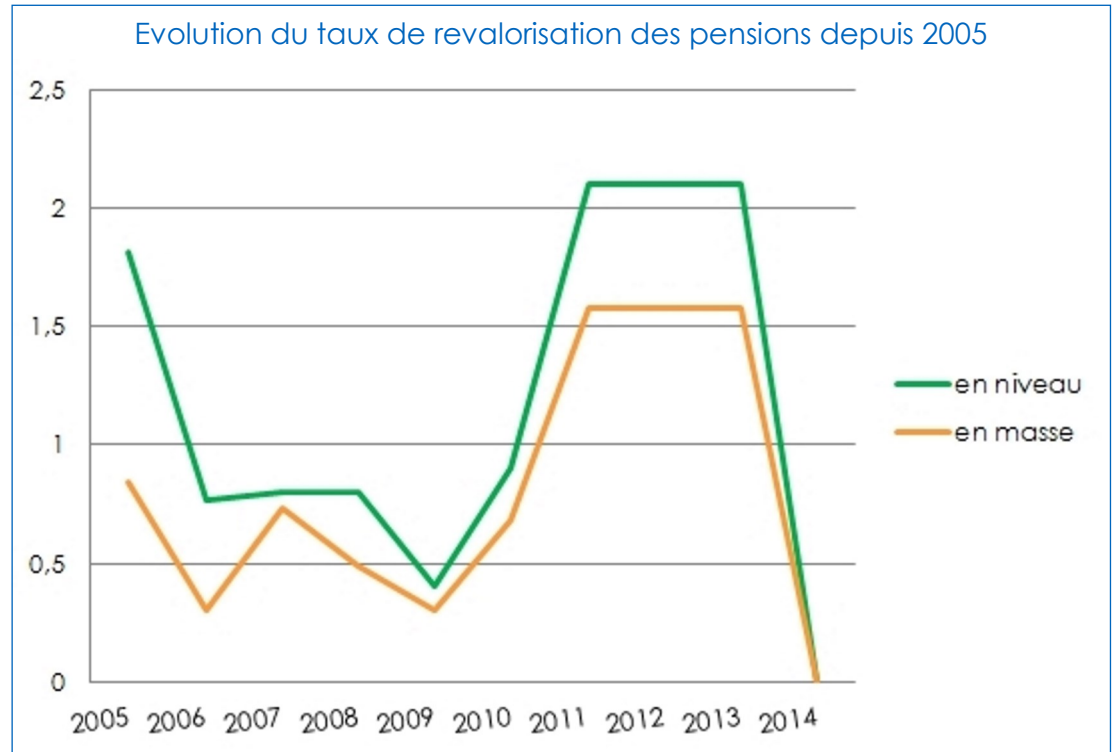
LES PENSIONNES - L'évolution des pensions depuis 2004



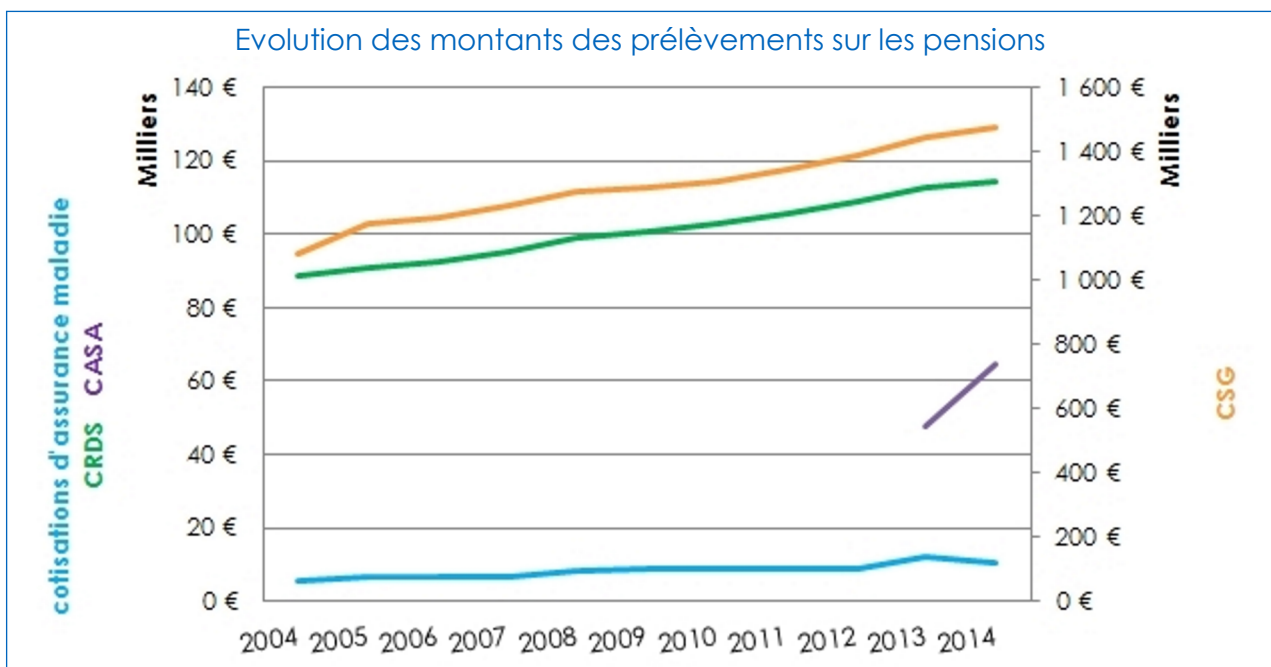
Contrairement à 2013, la courbe du coût des pensions de réversion semble s'inverser et amorcer une légère baisse. Cette évolution résulte de la variation du nombre de titulaires de pension de réversion et de celle du montant moyen des pensions sans signifier pour autant que le montant individuel des pensions de réversion ait baissé.



On peut espérer que ce graphique n'est pas l'illustration de l'avenir des pensions dans les prochaines années et qu'il ne vaudra qu'en qualité de témoin d'une année où, pour la première fois depuis la création de la sécurité sociale, les pensions ont été revalorisées de façon différenciée dans les conditions suivantes :



- > Pensions d'inaptitude : + 0,6%
- > Pensions d'ancienneté et de réversion : 0% rattrapé, pour les retraités justifiant de moins de 1 200€ de pension mensuelle tous régimes de retraite de base et complémentaires obligatoires confondus, par une prime exceptionnelle de 40 €.

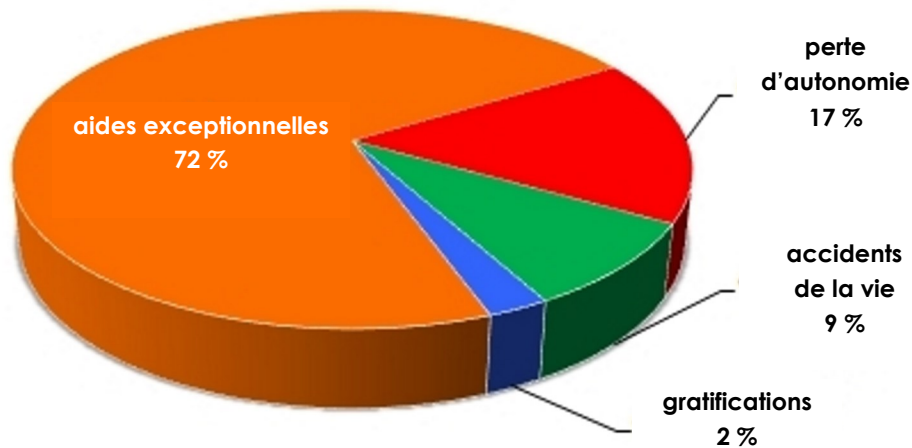


On note l'apparition, dans le graphique, de la CASA, prélèvement entré en vigueur en 2014 ainsi qu'une légère augmentation de la CSG et de la CRDS proportionnelle à l'amélioration des montants de pensions liquidées ces dernières années,

Léger frémissement également de la cotisation maladie signe d'un nombre un peu plus important de pensions servies à l'étranger, seules pensions à supporter ce type de prélèvement.

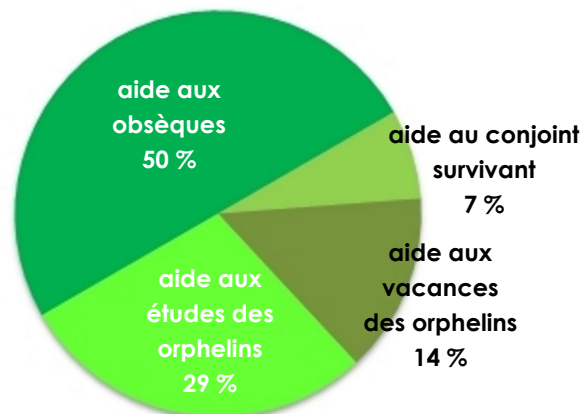
L'ACTION SOCIALE - Le bilan de l'exercice 2014

Répartition des bénéficiaires de l'action sociale par type d'aides

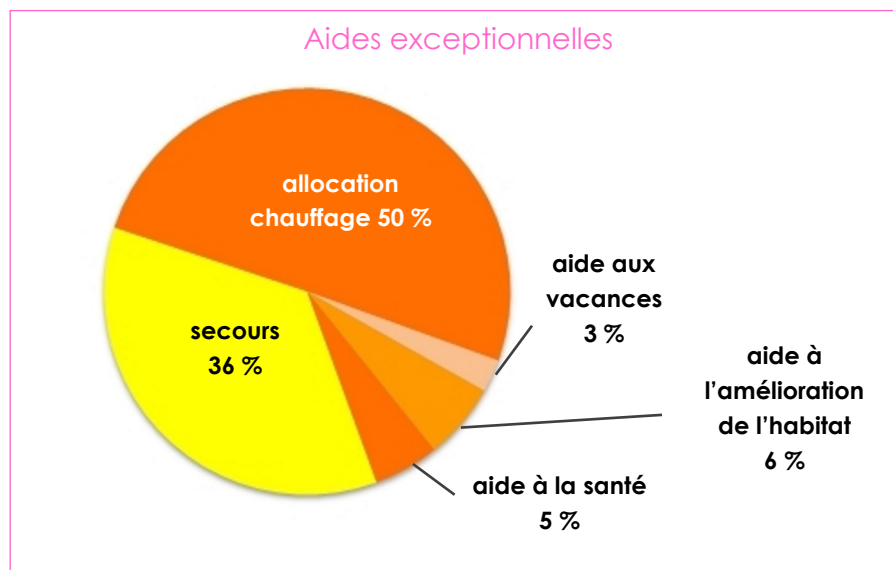


Si les aides exceptionnelles, signes des difficultés financières de certains retraités, arrivent toujours loin en tête, les aides en lien avec la perte ou le maintien de l'autonomie ont grandement progressé ce qui dénote l'existence d'un réel besoin dans ce domaine mais aussi la prise de conscience de l'importance de la prévention qui commence à faire son chemin même s'il ne s'agit encore que d'une sente.

Accidents de la vie



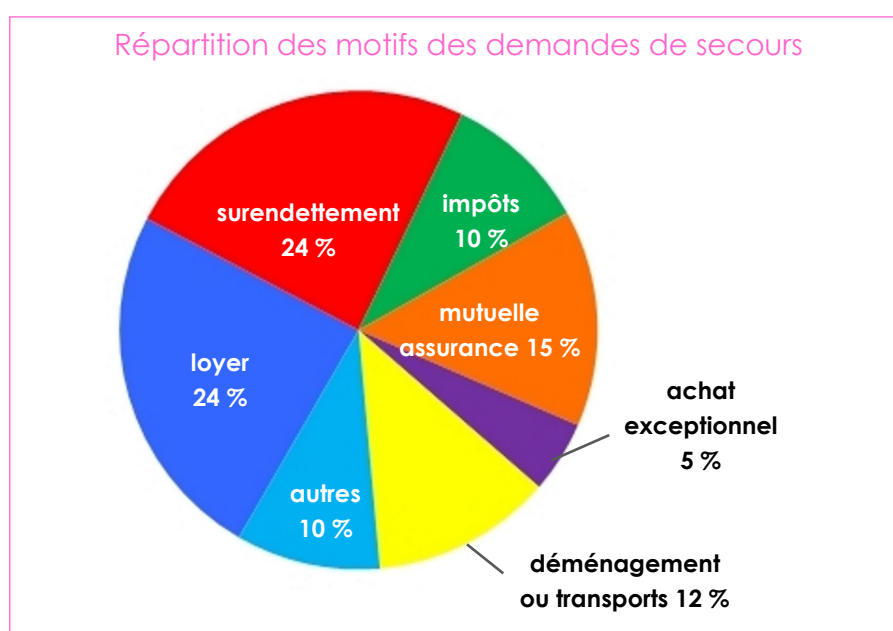
Sachant que le nombre d'orphelins en âge d'être aidés reste constant, il est satisfaisant de constater que les nouveaux barèmes concernant l'attribution de l'aide aux études ont porté leurs fruits occupant désormais 29% des aides aux accidents de la vie contre 23% en 2013.



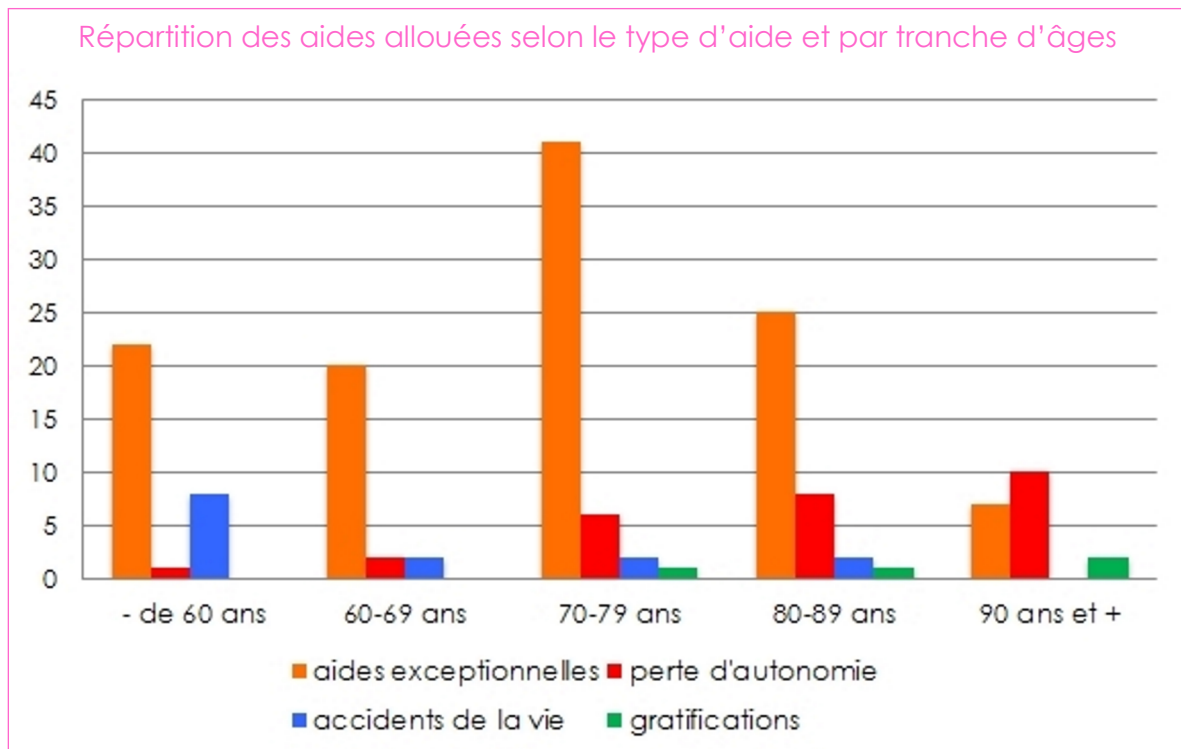
86% des aides exceptionnelles concernent des secours destinés à couvrir des dépenses incompressibles et incontournables telles que le loyer, les impôts en tous genres, la mutuelle et les dettes diverses.

Il serait cependant faux de considérer qu'il y a une paupérisation des retraités. Certains d'entre eux, parfois encore très éloignés du grand âge, seront, sauf à changer les règles, des bénéficiaires à vie de l'action sociale devenue leur substitut pour le paiement récurrent de leur loyer, de leurs impôts...

Il ne s'agit pas nécessairement de retraités avec de très faibles montants de pension (la preuve en est que certains sont imposables) mais de personnes dans l'incapacité de gérer leur budget et qui, sans l'aide de la caisse, sombreraient dans la spirale infernale du surendettement.



Aux aides financières de la caisse, il convient d'ajouter celles accordées par l'ARPOOCP à leurs adhérents. Des échanges d'informations entre l'Association et la CROPERA permettent aux deux instances de vérifier l'absence d'abus.



Ce graphique illustre bien le rôle prédominant des aides exceptionnelles dans toutes les tranches d'âges y compris celle des personnes de moins de 60 ans qui ne sont pas loin d'être aussi nombreuses que celles de la tranche d'âges 80/89 ans. Ces personnes, dont certaines sont titulaires d'une pension de retraite anticipée au titre d l'inaptitude, n'ont aucune perspective d'amélioration de leur situation et seront pendant encore des décennies les fidèles débiteurs de l'action sociale de la CROPERA et de toute autre institution susceptible de leur apporter un soutien financier.



Peu nombreuses pour des raisons évidentes de ressources plus conséquentes, les demandes formulées par les couples portent essentiellement sur les aides en lien avec l'autonomie : ARDH, aménagement de l'habitat, hébergement en EHPAD et aide au répit pour les aidants familiaux. A raison de 2 ou 3 par an, les attributions de gratifications pour des noces d'or ou de diamant apportent, par ailleurs, une touche d'optimisme parmi toutes ces situations difficiles.

Edition de novembre 2015

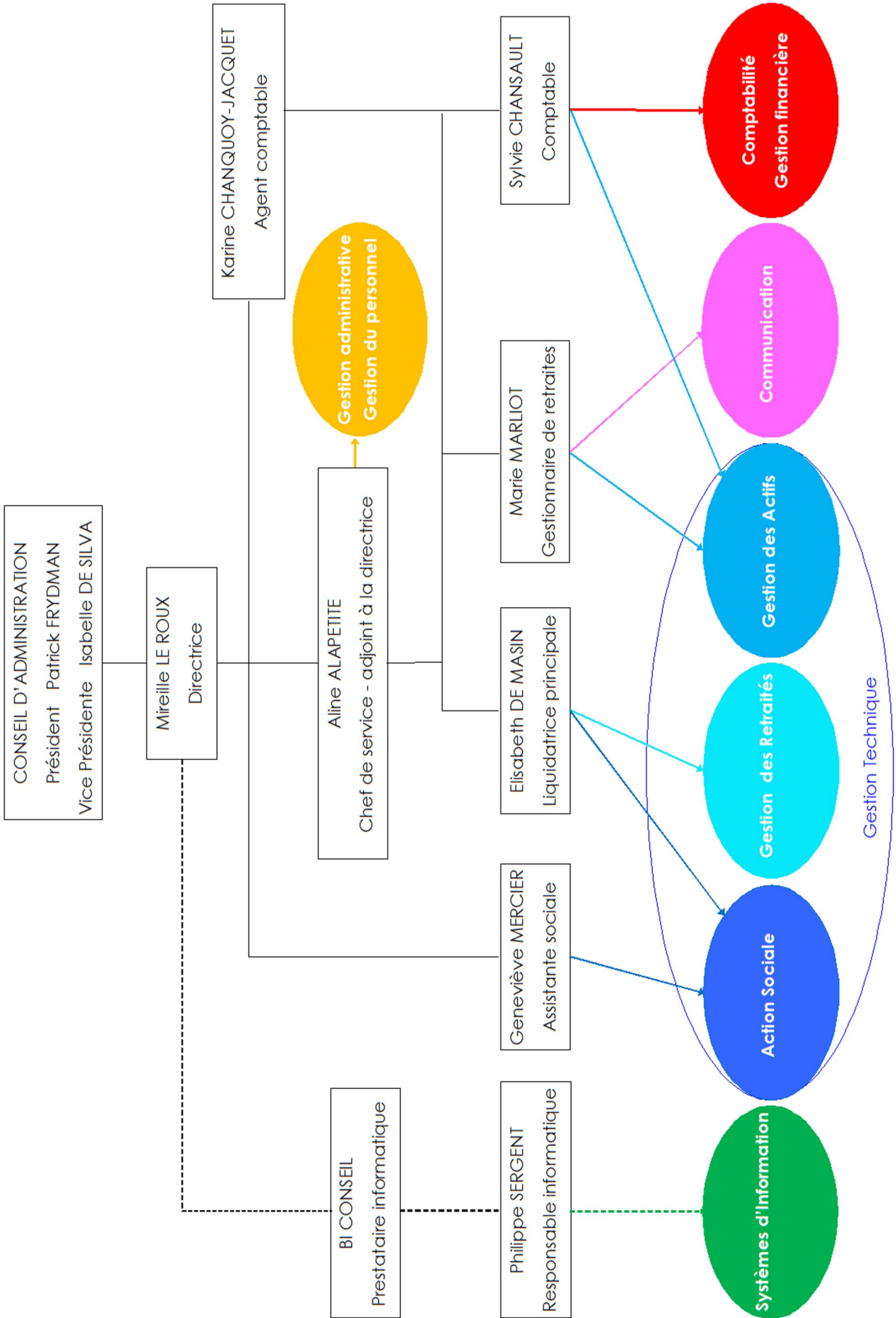
Conception CROPERA

Directeur de publication Mireille Le Roux

Réalisation Marie Marliot

Impression Editam

ORGANIGRAMME CROPERA



LES COTISANTS

LES COTISANTS

LES PEN

L'ACTION SOCIALE

LES PENSIONNES